



*Pays de
Lourdes et des
Vallées des
Gaves*

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2
0
2
1



Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

<i>Le territoire du PLVG</i>	6
<i>Le rôle du PLVG</i>	7
<i>Retour en images 2021</i>	8
<i>Les élus</i>	10
<i>L'équipe du PLVG</i>	12
<i>Organigramme</i>	13
<i>Bilan financier</i>	14
<i>Communication</i>	16

5

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

<i>Contrat de rivière 2016-2020 : le bilan</i>	18
<i>Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau</i>	20
<i>Travaux phares</i>	21
<i>Natura 2000</i>	23
<i>Brigade Verte et chantier d'insertion</i>	25
<i>SPANC</i>	26

17

PRÉVENTION DES INONDATIONS

<i>Bilan PAPI 2021</i>	28
<i>Travaux en préparation</i>	30
<i>Travaux 2020 - 2021</i>	32
<i>Études et concertation en cours</i>	34
<i>Sensibilisation - Prévention</i>	37

27

DÉVELOPPEMENT

<i>Politiques contractuelles</i>	40
<i>Programme LEADER 2014-2022</i>	42
<i>Mission Tourisme Vélo</i>	46

39

Ce rapport d'activités est l'occasion de vous présenter les missions du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), ses réalisations, ses projets. Les missions du PLVG sont riches, marquées par des interventions variées et un travail intense.

L'action principale en termes de réalisations, de budget et d'effectifs est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence transférée par les intercommunalités membres, vise à redonner à nos rivières un fonctionnement naturel pour limiter les crues, sécuriser les populations et améliorer la qualité des milieux. Pour ce faire, le PLVG réalise des études et travaux pour réparer les berges, limiter les plantes invasives, réduire la vulnérabilité aux inondations, favoriser le bon état écologique des milieux aquatiques, ... Le PLVG a la chance de disposer d'une brigade verte, comprenant un chantier d'insertion, pour réaliser au quotidien l'entretien des cours d'eau. L'année 2021 a été marquée par le lancement des travaux de renaturation du Lac Vert, opération pour restaurer la dynamique naturelle du gave, reconnue au niveau national. Depuis 2021, le syndicat travaille également à favoriser l'utilisation du génie-végétal pour les protections de berge, pour limiter le génie-civil, quand cela est possible. Un cas concret a été mené cette année, avec succès sur la commune d'Aucun. Après 6 années de réalisation, le PAPI est arrivé à son terme en 2021. Mais, le travail ne s'arrête pas là et nous préparons un nouveau programme répondant aux besoins du territoire (amont et aval) et permettant d'optimiser les financements.

Le PLVG, ce sont aussi des actions pour favoriser le développement de notre territoire. En 2021, le PLVG a souhaité maintenir au sein de la structure la mission tourisme avec la valorisation du vélo. Cette mission fait partie de l'ADN du PLVG et est un outil précieux qui lie les territoires entre eux, illustré notamment par la Voie Verte des Gaves, propriété du PLVG. En tant que PETR, historiquement, le PLVG est reconnu comme animateur des contrats signés avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, pour favoriser le financement de projets structurants. Plusieurs de ces contrats sont ou arrivent en fin de programmation. Toutefois, pour 2021, le PLVG a poursuivi son rôle d'animateur pour les contrats avec la Région et l'Europe.

Tout ce travail nécessite un budget conséquent, face à des capacités financières du PLVG plus délicates, du fait notamment des subventions en baisses (en moyenne inférieures à 50%) par rapport au post-crue 2013 où les financements atteignaient 80%. Dans ce cadre, un travail conséquent a été mené en 2021 : rencontre avec les établissements bancaires, concertation avec nos membres fondateurs (la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves), réalisation d'une analyse financière. Ces actions ont permis de définir une priorisation des interventions du PLVG et d'augmenter les contributions financières des membres à partir de 2022, que je remercie particulièrement pour leur soutien et collaboration.

Vous l'aurez compris, ces actions, le PLVG ne les réalise jamais seul. Il les mène en collaboration

avec ses membres, ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels (l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, ...), les communes et les riverains. Ce travail est suivi par des élus engagés pour la bonne réalisation des missions de manière équitable, transparente et transversale.

Nous avons établi, je pense et je l'espère, une relation de confiance. Au gré des situations rencontrées, nous avons été à vos côtés et nous continuons à travailler pour vous apporter les réponses et l'aide nécessaire.

N'oubliez pas, le PLVG est là pour le territoire ! Chacun de vous peut s'appuyer sur cette équipe composée d'agents impliqués, spécialistes, travaillant avec passion et motivation pour la bonne santé de nos cours d'eau et le développement de notre territoire.



Thierry Lavit
Président du PLVG



PRÉSENTATION

GÉNÉRALE



Quelques chiffres

300 km de cours d'eau

1 312 km² de bassin versant

39 000 habitants

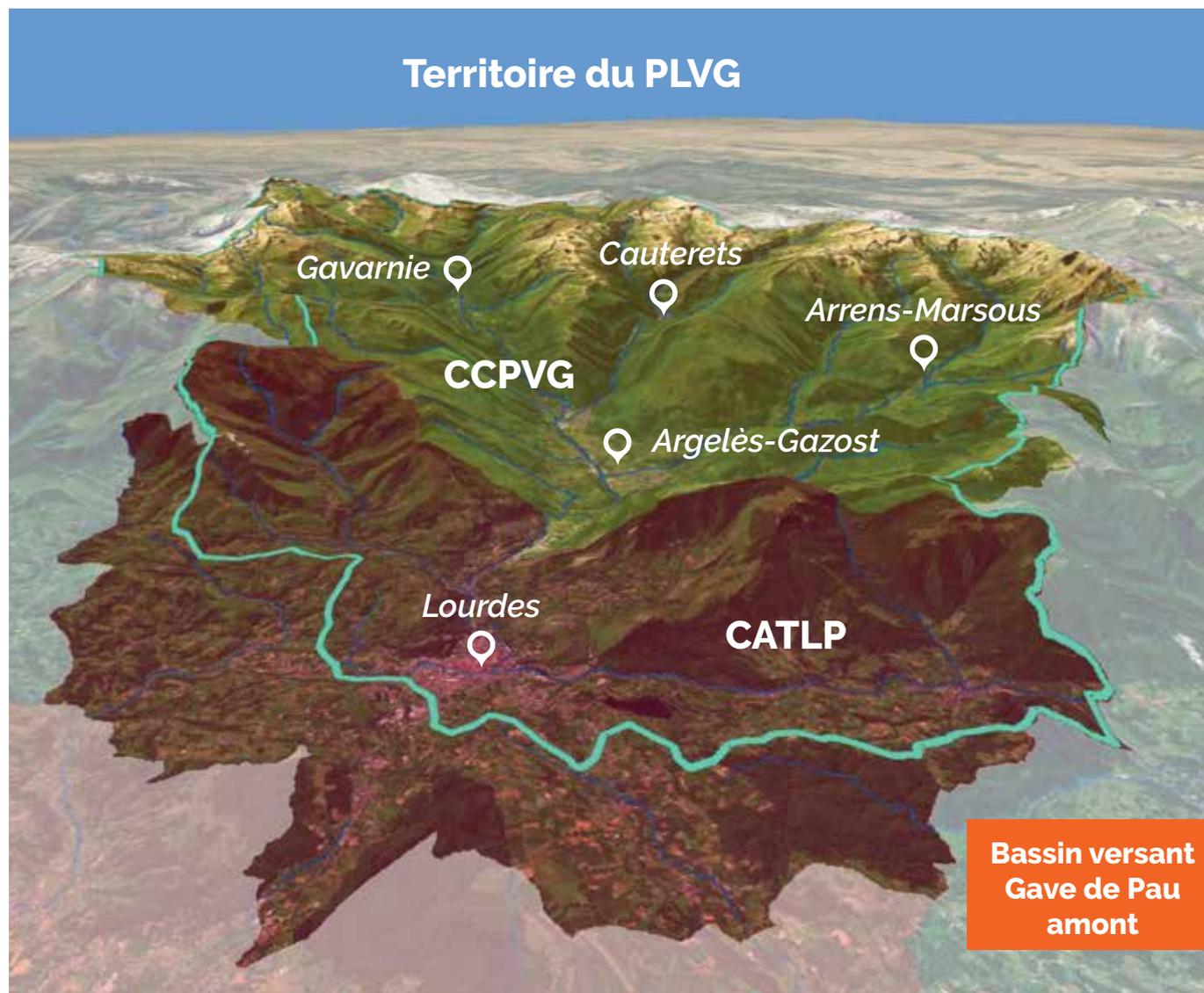
2 membres (CCPVG et CATLP)

30 élus délégués

43 agents

85 communes

4,9 millions d'€ de budget réalisé en 2021



Le rôle du PLVG

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) est un établissement public qui a pour but de contribuer au **développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.**



À ce titre, il assure 2 compétences transférées par ses membres :

- La Gestion des **Milieux aquatiques** et la **Prévention des Inondations** (GeMAPI)
- Le Service Public d'**Assainissement Non Collectif** (SPANC)



A côté de ses compétences, il exerce des missions en faveur du développement du territoire :

- La mission **tourisme** avec le développement de la filière Vélo, la gestion de la Voie Verte des Gaves, la chaîne Pyrénées TV et le développement de l'application Patrimoine en Balade
- L'accompagnement des collectivités dans le cadre des **politiques contractuelles** pour leurs projets de développement



2 SITES

- SIÈGE ADMINISTRATIF À LOURDES
- ATELIER TECHNIQUE À SAINT-SAVIN



Janvier



📷 Nouveaux équipements et nouvelle signalétique sur la voie verte des Gaves

Février



📷 Lancement des travaux de renaturation du Lac Vert

Mars



📷 Nouveau site web vélo de Lourdes à Gavarnie

Avril



📷 Restauration du Soubralet en amont de Betpouey

Mai



📷 Réunion d'échange pour la reconnaissance des ouvrages GeMAPI

Juin



📷 Entretien de la Voie Verte avant la période estivale

Retour en images 2021

Juillet



📷 Visite de la secrétaire d'Etat à la biodiversité Bérangère ABBA au Lac Vert
Source photo : Lourdes Actu

Août



📷 Visites naturalistes : sortie animée par le CPIE Bigorre-Pyrénées à la découverte du site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes »
Source photo : CPIE Bigorre-Pyrénées

Septembre



📷 Réalisation des travaux de protection contre les inondations du Gave d'Héas

Octobre



📷 Echange entre les élus et les agents du chantier d'insertion

Novembre



📷 Conférence des maires du PLVG

Décembre



📷 Inondations du 9 au 11 décembre

Le conseil syndical du PLVG



Le PLVG est représenté par 30 délégués titulaires (et 30 suppléants), présidés par M. Thierry LAVIT et nommés en septembre 2020. Ils se réunissent au sein du conseil syndical qui est l'organe de décision du PLVG. Il décide de l'activité de la structure, projets, études, travaux, ressources humaines, budget, ...

Les décisions font l'objet d'un vote et doivent obtenir la majorité pour être approuvées. Afin de préparer ces décisions, les élus se réunissent en bureau syndical pour les affaires générales et en commissions thématiques pour les dossiers techniques. Les décisions sont ensuite prises en conseil.

La conférence des Maires



En tant que PETR, le PLVG doit organiser une conférence des maires, une fois par an. Elle a eu lieu le 23 novembre 2021 et a permis de présenter les actions du PLVG à l'ensemble du territoire, en présence du sous-préfet.



CCPVG

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Serge LAGUIBEAU <i>Maire ADAST</i>	Noël PEREIRA DA CUNHA <i>Maire PIERREFITTE-NESTALAS</i>
Christophe MENGELLE (3^e VP) <i>CM ARGELES-GAZOST</i>	Gaëlle VALLIN <i>Maire ARGELES-GAZOST</i>
Loïc RIFFAULT <i>CM ARGELES-GAZOST</i>	Françoise PAULY <i>CM ARGELES-GAZOST</i>
Pierre CABARROU <i>CM ARRENS-MARSOUS</i>	Philippe MYLORD <i>CM ARGELES-GAZOST</i>
Corinne GALEY (1^e VP) <i>Maire AUCUN</i>	Lena LHUISSET <i>CM ARGELES-GAZOST</i>
Régis BAUDIFFIER <i>Maire AYROS-ARBOUIX</i>	Charles LEGRAND <i>Maire ARRAS-EN-LAVEDAN</i>
Pascal ARRIBET (5^e VP) <i>Maire BAREGES</i>	Serge CABAR <i>Maire AYZAC-OST</i>
Christophe BORE-CAVALLERO <i>CM ESTAING</i>	Bernard PELUHET <i>Maire BUN</i>
Raymond THEIL <i>Maire ESTERRE</i>	Virginie TEXIER <i>CM Cauterets</i>
Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (membre bureau)	Jérôme LURIE <i>CM LUZ ST SAUVEUR</i>
<i>Maire GAILLAGOS</i>	Anne Isabelle ROBUSTE <i>Maire PRECHAC</i>
Nicolas ZARAGOZA <i>CM GAVARNIE-GEDRE</i>	Guy LONCA <i>Maire VISCOS</i>
Jean-Baptiste RAMON <i>Maire GEZ</i>	Jacques MATA <i>CM PIERREFITTE-NESTALAS</i>
Dominique GOSSET (6^e VP) <i>Maire OUZOUS</i>	Bernard SOUBERBIELLE <i>Maire BETPOUEY</i>
Mathieu CUEL <i>Maire SALLES</i>	Eric CASTAGNE <i>Maire de SAZOS</i>
Xavier MACIAS <i>Maire SOULOM</i>	



CATLP

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Jean-Louis CAZAUBON (2 ^e VP) <i>Maire POUYFERRE</i>	Stéphane ARTIGUES <i>CM POUYFERRE</i>
Marie PLANE (4^e VP) <i>Maire ARTIGUES</i>	Valérie LANNE <i>Maire ARRAYOU-LAHITTE</i>
Jacques GARROT <i>Maire LUGAGNAN</i>	Jean-Marc BOYA <i>Maire ADE</i>
Jean-Claude CASTEROT <i>Maire GEU</i>	Marie-Henriette CABANNE <i>CM LOURDES</i>
Francis LAFON-PUYO <i>Maire BARLEST</i>	Paul SADER <i>Maire VIGER</i>
Joseph FOURCADE (membre bureau) <i>Maire GER</i>	Jean-Noël CASSOU <i>Maire OURDIS-COTDOUSSAN</i>
Jean-Claude PIRON <i>CM TARBES</i>	Paul HABATJOU <i>Maire ARCIZAC-EZ-ANGLES</i>
Christine GRIS <i>CM Peyrouse</i>	Eric ABBADIE <i>Maire JULOS</i>
André LABORDE <i>Maire ASPIN EN LAVEDAN</i>	Guy VERGES <i>Maire LOUBAJAC</i>
Marc PITIE <i>CM LEZIGNAN</i>	Yvette LACAZE <i>Maire LES ANGLES</i>
Claude CAUSSADE <i>Maire PEYROUSE</i>	Ange MUR <i>Maire JARRET</i>
Thierry LAVIT (Président) <i>Maire de LOURDES</i>	Christiane ARAGNOU <i>Maire SERE-LANSO</i>
Cécile PREVOST <i>CM LOURDES</i>	Evelyne LABORDE <i>Maire OMEX</i>
Sylvie MAZUREK <i>CM LOURDES</i>	Agnès LABARTHE <i>Maire ARRODETS-EZ-ANGLES</i>
Mohammed DILMI <i>CM LOURDES</i>	Pierre DARRE <i>Maire GAZOST</i>

● Le bureau du PLVG

Les 9 membres du bureau se réunissent préalablement aux conseils syndicaux pour préparer les dossiers importants relatifs aux affaires générales ou qui passent dans les commissions, avant délibération.

Pour une meilleure réactivité du syndicat, le président et le bureau disposent de certaines délégations relatives aux marchés publics, aux finances, au personnel, ... pour des montants ne remettant pas en cause le budget global du PLVG.

Président	Thierry LAVIT	CATLP
1 ^{er} VP GeMAPI	Corinne GALEY	CCPVG
2 ^e VP Politiques contractuelles	Jean-Louis CAZAUBON	CATLP
3 ^e VP GeMAPI Travaux Brigade Verte-ACI	Christophe MENGELLE	CCPVG
4 ^e VP SPANC	Marie PLANE	CATLP
5 ^e VP Tourisme-Cyclo	Pascal ARRIBET	CCPVG
6 ^e VP Finances	Dominique GOSSET	CCPVG
Membre	Joseph FOURCADE	CATLP
Membre	Thierry DUMESTRE-COURTIADE	CCPVG



● La Commission GeMAPI

La commission GeMAPI a pour mission de préparer les décisions du conseil sur l'ensemble des projets menés dans le cadre de la compétence GeMAPI. Elle a également pour but d'étudier les problématiques relatives à cette compétence (responsabilités, contours juridiques, etc. ...)

Composition :

Corinne GALEY, Jean-Claude CASTEROT, Nicolas ZARAGOZA, Xavier MACIAS, Marie PLANE, Raymond THEIL, André LABORDE, Pascal ARRIBET, Christophe MENGELLE, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, Joseph FOURCADE, Pierre CABARROU, Thierry LAVIT.

● La Commission Tourisme

La commission tourisme permet aux partenaires publics, techniques et financiers, aux Offices de tourisme, représentants des EPCI membres, Département, Région et Massif, d'avoir un regard transversal sur l'ensemble des projets balayés par la mission tourisme du PLVG. C'est également un lieu d'échanges où les besoins des acteurs de la destination sont partagés et fournissent matière aux éventuels projets de l'année suivante.

Composition :

Christophe MENGELLE, Régis BAUDIFFIER, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT, Matthieu CUEL, Jacques GARROT, Pascal ARRIBET, Dominique GOSSET.

📌 Les chiffres clés 2021

5 commissions 2 bureaux 6 conseils syndicaux

59 délibérations 47 décisions



L'équipe du PLVG

Pour mettre en œuvre les compétences de la collectivité, les élus du PLVG peuvent s'appuyer sur une équipe de 43 agents.

L'équipe du PLVG est :

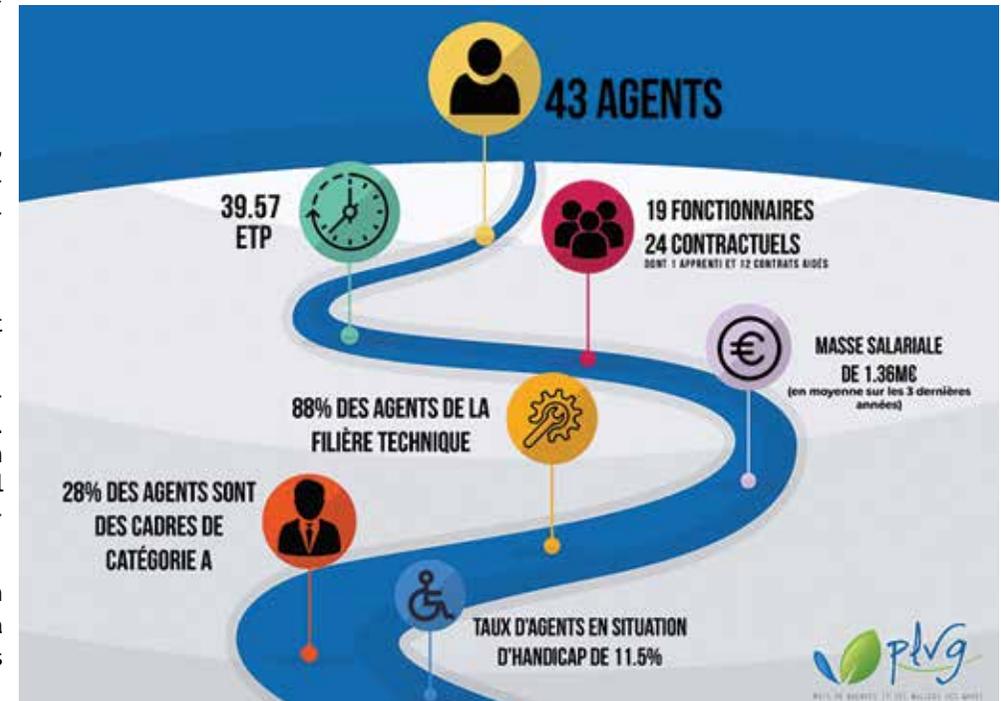
- Plutôt jeune (moyenne d'âge 43,5 ans)
- Masculine (75% des agents sont des hommes)
- Très technique (88% des effectifs relèvent de la filière technique)

Les agents sont répartis sur deux sites : le siège administratif à Lourdes (40%) et l'Atelier de Saint-Savin (60%) qui héberge les équipes de la régie Travaux du PLVG. Le PLVG dispose en effet d'un important service technique qui réalise les travaux du Plan Pluriannuel de Gestion du Gave de Pau, d'entretien de la Voie Verte, de fauche des bords de routes départementales entre autres.

L'année 2021 a été marquée par :

- **Un changement de Direction :** après plus de 12 années passées à la Direction du PLVG, Mme Emmanuelle Bégué-Loncan a quitté le PLVG le 1^{er} janvier 2021. Mme Valérie Pallut, ingénieure principale spécialisée dans les risques majeurs et la gestion de crise, a pris sa succession en avril 2021.
- **Des remplacements :**
En avril 2021, Emmanuel Le Bayon a remplacé Delphine Artigues en tant qu'ingénieur études et travaux au sein du pôle inondation.
● **En septembre 2021,** Marie-Pierre Géraudie a pris la responsabilité de l'Atelier Chantier d'Insertion sur les plans techniques et administratifs. Le poste était vacant depuis 10 mois. Elle est accompagnée de 2 nouvelles recrues qui l'ont rejoint à l'automne : Neuza Da Cruz Alfiate en tant que Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP, pour l'accompagnement social et professionnel des salariés en insertion) et Emmanuel Garcia en tant qu'Encadrant Technique d'Insertion (ETI, assurant l'encadrement sur le terrain et en situation de production).
- **La mise en place des astreintes :** depuis le 01/06/2021, le PLVG peut recourir à l'astreinte afin de surveiller, en période de crue notamment, les systèmes d'endiguement dont il a la charge à Soulom et Geu. Ce sont 9 agents qui ont été formés et équipés pour intervenir lors d'épisodes météorologiques avec risques accrus d'inondations.
- **L'officialisation du télétravail :** en 2021, l'enjeu pour le PLVG a été de dépasser le stade où le télétravail était une réponse face à l'urgence de la crise sanitaire et de se doter d'une charte du télétravail permettant d'encadrer cette pratique au quotidien. Télétravail régulier ou télétravail ponctuel, les agents ont le choix dans la limite de 2 jours/semaine. 12 agents ont opté pour cette pratique.

- **Un renforcement de la communication :** volonté forte de la Direction, la communication interne a été renforcée au moyen des « Café-Info », temps de rencontre entre les agents en début de journée pour un partage d'informations et de formations thématiques (marchés publics, accidents du travail, ...). Une attention particulière a également été portée à l'accueil des nouveaux arrivants, qui sont désormais présentés aux équipes et aux élus au moyen d'un outil de communication développé en interne.
- **La réalisation d'un état des lieux RH** préalable à la définition des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité.
- **Une démarche d'évaluation des risques psycho-sociaux** engagée avec la médecine du travail pour compléter le Document Unique d'Évaluation de Risques Professionnels du PLVG.



La Régie travaux du PLVG

- Quasiment 100% masculine et filière technique
- La Brigade Verte = 1 responsable d'équipe + 10 agents techniques d'entretien des milieux naturels
- L'Atelier Chantier d'Insertion : 1 responsable / 1 coordinateur / 2 encadrants techniques / 1 conseiller en insertion professionnelle / 12 agents en parcours d'insertion





Le budget global 2021 s'est élevé à 4,9 millions d'Euros en dépenses réalisées.

Le PLVG étant un syndicat mixte, il ne se finance pas directement par la fiscalité, mais par les contributions de ses membres, des subventions publiques et des emprunts antérieurs.

En 2021, les établissements bancaires n'ont pas souhaité que le PLVG souscrive à un nouvel emprunt s'il n'y avait pas d'augmentation des contributions des membres.

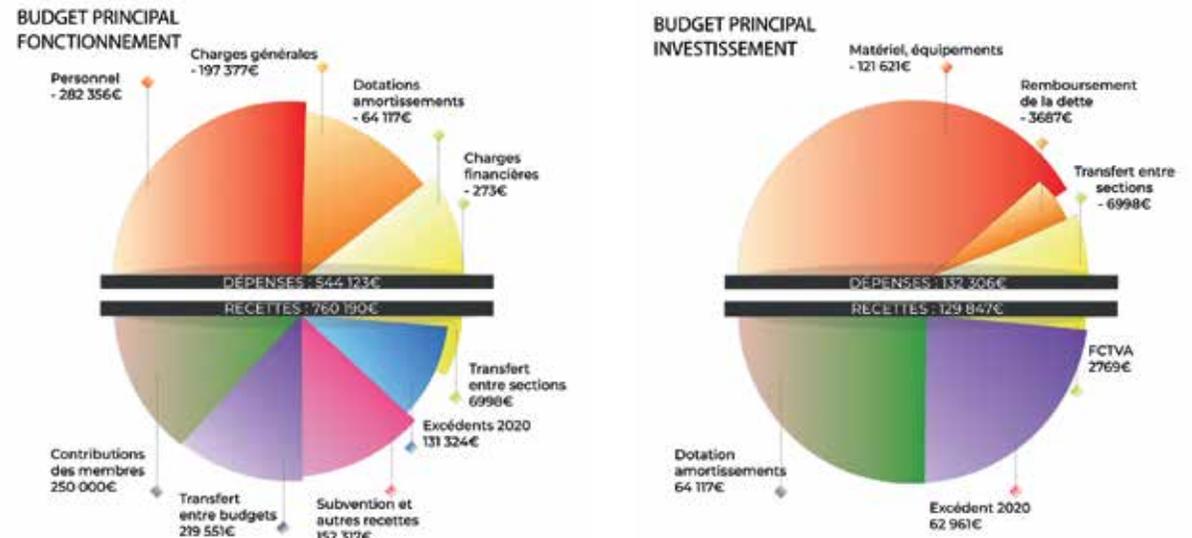
Les ressources financières et les dépenses du PLVG sont gérées au travers de trois budgets :

- le budget principal,
- le budget annexe GeMAPI,
- et le budget du SPANC.

Les chiffres et résultats présentés ci-après sont issus du compte administratif, c'est à dire du budget 2021 validé par les élus du PLVG le 21 mars 2021.

● Le budget principal

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement général de la structure et aux missions tourisme et politiques contractuelles.



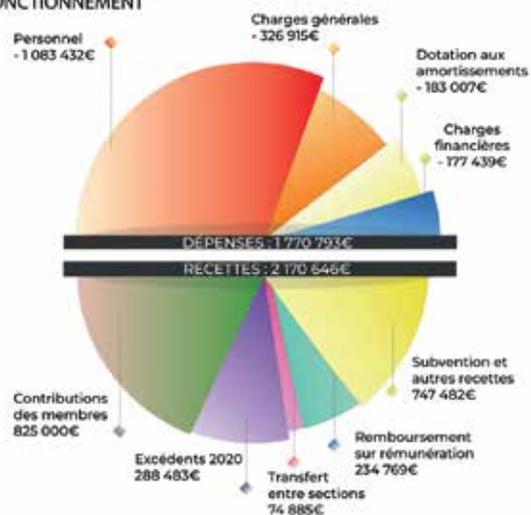
Le budget annexe GeMAPI

Ce budget comprend les dépenses et les recettes liées à la mise en œuvre de cette compétence mise en place au 1^{er} janvier 2017.

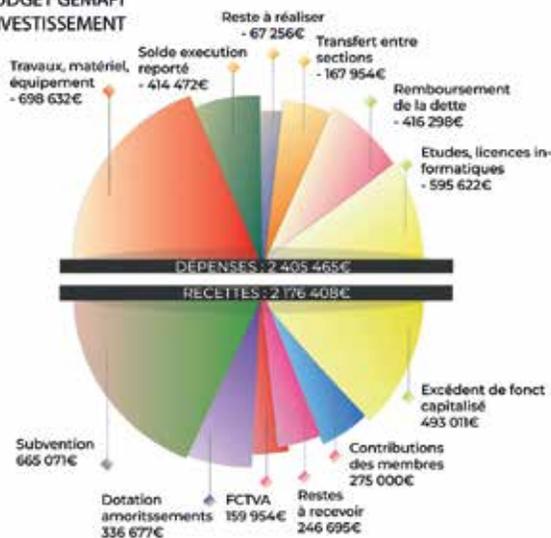
Ce budget est le plus important, puisqu'il représente 82% de l'ensemble des moyens financiers du PLVG.

La contribution des membres (CCPVG et CATLP) représente 25 % des recettes (dont 90% proviennent de la taxe GeMAPI).

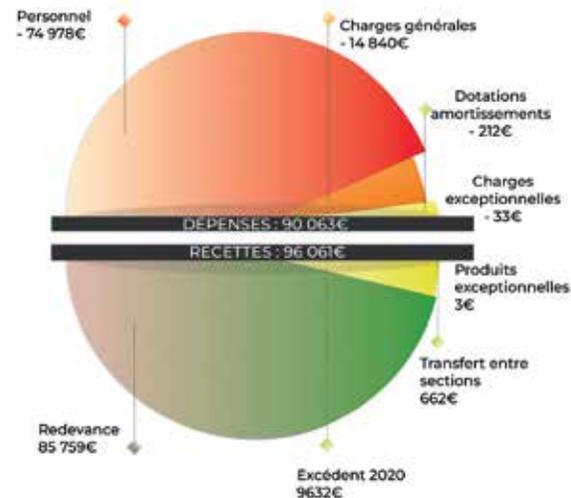
BUDGET GEMAPI
FONCTIONNEMENT



BUDGET GEMAPI
INVESTISSEMENT



BUDGET SPANC



Le budget annexe du SPANC

Ce budget est obligatoire pour un service public industriel et commercial. Aucune dépense n'est réalisée en investissement. Les recettes proviennent des redevances pour les contrôles réalisés, du fait de la fin des aides de l'Agence de l'Eau.



Communication

La stratégie de communication est aujourd'hui axée sur le site internet du PLVG, le réseau social Facebook, la radio locale Fréquence Luz et le bulletin d'information GeMAPI. En 2021, un alternant en communication a permis de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux, en publiant régulièrement des actus sur Facebook et en créant une page sur LinkedIn.



Le site Internet

www.valleesdesgaves.com

A l'attention du grand public, des élus et des partenaires, ce site internet, très riche, est mis à jour au fil des mois pour recenser l'action du PLVG : assemblées, documents contractuels, financements, cartographies, marchés publics, ...



Les réseaux sociaux

La page Facebook, développée en 2018, permet d'informer régulièrement le grand public et le territoire, sur l'actualité du PLVG : événements, chantiers de la Brigade Verte, travaux en cours, ... Le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 50% en 2021.

La page LinkedIn, créée en 2021, permet un échange avec la communauté professionnelle et scientifique.



Le bulletin d'information GeMAPI

Depuis 2019, le PLVG diffuse une fois par an à l'ensemble des habitants du territoire, un bulletin d'information dédié à la compétence GeMAPI. Le bulletin de 2021 a permis de rappeler le périmètre d'intervention de la GeMAPI, la responsabilité des différents acteurs, les actions réalisées, les bonnes pratiques et répondre aux questions.



La radio *Fréquence Luz du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves*

Depuis 2018, au travers de ses nombreux programmes et reportages, Fréquence Luz assure la promotion du territoire, les projets des acteurs locaux, y compris du PLVG. Les actions du PLVG ont été valorisées à travers 29 productions :

- 10 reportages / interviews dans le cadre de la GeMAPI (sur les plantes invasives, les travaux, les projets en cours),
- 17 ateliers radio avec la Brigade Verte,
- 2 émissions d'une heure en direct des studios avec l'équipe du chantier d'insertion.

14 140 utilisateurs,
dont **98%** de nouveaux utilisateurs

38 947 pages vues

920 abonnés **33** publications





MILIEUX AQUATIQUES

Contrat de rivière 2016-2020 : le bilan

Le Contrat de rivière 2016-2020 étant achevé, l'année 2021 a été l'heure du bilan.

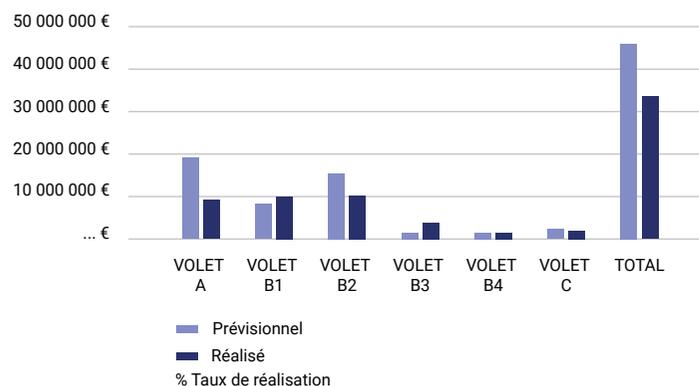
Ce 2nd Contrat de rivière met fin à un cycle de 27 ans de travail dans le domaine de la gestion de l'eau sur le bassin du Gave de Pau.

Le bilan de ce 2nd Contrat permet d'évaluer l'efficacité de cet outil de gestion pour le territoire.

37 porteurs de projets **4** financeurs (AEAG, CR, CD, Etat) **45** M€ prévus **34** M€ réalisés (soit 76% de réalisation)

Pour rappel, l'outil Contrat de rivière traite des différentes thématiques liées à la gestion de l'eau.

Le bilan par volet :



- Volet A - Amélioration de la qualité des eaux
- Volet B1 - Gestion des milieux aquatiques
- Volet B2 - Prévention des inondations
- Volet B3 - Préservation de la ressource en eau
- Volet B4 - Valorisation touristique
- Volet C - Animation, gouvernance et communication

Les + : nombreuses études et travaux menés, amélioration gouvernance, prise de compétence GeMAPI anticipée, outils de gestion dans le domaine de l'eau (PPG, PAPI), instance de concertation, travail collaboratif et partenarial

Les - : certains projets non réalisés par manque de financements, temps, volonté ou délais d'études trop importants, manque de communication sur cet outil peu connu, animation de l'outil primordiale.

La suite ...

Afin d'envisager la suite du Contrat de rivière, une étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée du bassin du Gave de Pau a été lancée fin 2021. Portée par le PLVG, le SMBGP (Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau) et l'EPTB Institution Adour, elle couvre l'intégralité du bassin du Gave de Pau depuis les sources sur la commune de Gavarnie-Gèdre jusqu'à la confluence avec l'Adour.

L'étude vise à déterminer si la mise en place d'une organisation ou d'un outil spécifique (type Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) permettra de répondre aux enjeux « eau » et aménagement du territoire, dans un contexte de changement climatique, en complément des démarches existantes ou en cours d'élaboration.

En quelques chiffres :

- 2 Régions : Occitanie et Nouvelle Aquitaine
- 3 départements : Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Landes
- 11 EPCI-FP et 244 communes
- Plus de 300 000 habitants
- Bassin de 3 000km²
- Budget 120 000€ financé à 70% par l'Agence de l'Eau et les Régions
- 18 mois d'étude



Lac Vert

Après l'acquisition du site par la Fondation des Pêcheurs et le lancement des travaux préparatoires réalisés par la Brigade Verte du PLVG durant l'année 2020, le projet de renaturation de ce site est rentré dans sa phase chantier de travaux d'aménagements.

Rappel des objectifs principaux :

- Retirer un enjeu vulnérable (base de loisirs) de l'espace de mobilité du Gave de Pau
- Améliorer le fonctionnement du Gave en restaurant des espaces de mobilité et des zones inondables
- Limiter l'impact des crues sur les zones à enjeux en aval (Geu/Ger et Lourdes)

Les différentes phases de chantier, réalisées par les entreprises, se sont succédées de février 2021 à septembre 2021 :

- Préparation de chantier
- Démantèlement de la base de loisirs
- Terrassement pour la création de 2 zones humides et la suppression d'anciens merlons
- Déplacement d'enjeux hors zones à risques d'inondations
- Aménagement d'un promontoire
- Mise en place d'ouvrages hydrauliques
- Revégétalisation des zones de travaux



 Habitat petites faunes : amas de terre/pierre et barrière de protection de la zone chantier



 Site Lac Vert AVANT travaux : Base de loisirs



 Démantèlement de l'ancienne base de loisirs



 Site Lac Vert APRES travaux : Zone Humide avec réensemencement du promontoire (ancien départ des toboggans)

L'aménagement du site en quelques chiffres :

8 mois de travaux

2 000 T de matériaux inertes gérés sur site (bétons)

150 T de déchets divers traités (plastiques, anciens réseaux, ferrailles...)

10 000 m³ de zones humides recrées

15 000 m³ de matériaux décaissés et criblés pour leur réutilisation sur site

Dont **8 000 m³** réinjectés dans le grand lac pour la création de hauts fonds favorables aux plantes aquatiques

11 habitats petites faunes

2 catiches (habitats loutre)

5 mares aménagées

347 640 € HT de travaux

Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG)

Les travaux marquants de l'année

- 12.6 km de cours d'eau restaurés
- 40 ha de superficie d'espace rivière en gestion des espèces invasives avec replantation/bouturage (16 ha en secteur torrentiel + 24 ha en secteur fluvial)
- Réouverture d'un bras sur le Gave d'Estaing
- Désencombrement du lit du Canau
- Tests des méthodes de lutte contre les espèces invasives
- 6 ha Gestion de la végétation du Lac des Gaves
- Fin du chantier de restauration du Gave d'Azun (réouverture de bras et restauration de berge en génie-végétal)



Restoration de berge en génie-végétal du Gave d'Azun

Les cours d'eau restaurés :

- Gave d'Azun
 - Arrens-Marsous
 - Aucun
 - Arras-en-Lavedan
 - Gaillagos
 - Bun
- Gave de Pau
 - Beaucens/Préchac
 - Canau et Baou
 - Arrens-Marsous
- Gave d'Estaing
 - Bun
 - Sireix
 - Estaing
- Gave de Gavarnie et Bernazau
 - Sassis
- Bariquères
 - Beaucens

Ces travaux ont été réalisés pour la majorité par la Brigade Verte et l'ACI du PLVG.

En parallèle, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège est intervenue sur la gestion des espèces invasives en Pays Toy.

Dossier réglementaire PPG

Après plus de quatre années de travail, le dossier d'autorisation environnemental du PPG a été déposé auprès des services instructeurs fin 2020 pour une mise en enquête publique début 2021.

En effet, même si le PPG vise l'amélioration de l'état et du fonctionnement des cours d'eau, la réalisation de certains travaux peut avoir une incidence sur les milieux et les espèces.

Aussi, il a fallu adapter notre programmation aux enjeux environnementaux du territoire. Cela passe par des préconisations de travaux (tant sur les méthodes d'intervention que le matériel utilisé), la prise en compte des périodes sensibles pour la faune ou encore l'évitement des habitats les plus fragiles notamment pour les accès aux chantiers.

Ce travail pour évaluer et limiter au maximum l'impact du programme sur les milieux et la faune sera ensuite complété durant la mise en œuvre du PPG par des diagnostics préalables à la réalisation des chantiers pour s'assurer de l'état des milieux et adapter si besoin les travaux.

Ces inventaires seront réalisés par les techniciens rivière et la chargée de mission milieux aquatiques/Natura 2000 du PLVG. L'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été délivré le 18 juin 2021.



Traitement de la végétation du Gave d'Azun

Travaux phares du PPG

Secteur torrentiel

GAVE D'AZUN, COMMUNE D'AUCUN

Création d'une catiche à loutres :

Une catiche, tanière de la loutre, a été créée afin de restaurer un habitat favorable à cette espèce patrimoniale. Cette action a été menée en régie dans le cadre du chantier de réouverture d'un bras et de réfection d'une berge en génie végétal sur le Gave d'Azun.

GAVE DE GAVARNIE, COMMUNE DE SASSIS

Gestion d'un boisement alluvial :

Le PLVG a réalisé des travaux d'éclaircissement d'un boisement alluvial en rive droite du Gave de Gavarnie sur la commune de Sassis. L'objectif est de régénérer ce boisement vieillissant en favorisant le développement des jeunes pousses d'essences locales (Frênes, Aulnes, etc.).

Le boisement alluvial, interface entre les milieux terrestres et aquatiques, est un milieu à forte diversité biologique et à intérêt écologique et fonctionnel majeur : stockage et rétention des eaux, stabilisation des berges (réduction de l'érosion), épuration des eaux, refuge pour la biodiversité...

CANAU, COMMUNE D'ARRENS-MARSOUS

Purge d'un talus (pente à plus de 70°) surplombant le cours d'eau :

160 m³ de bois ont été coupés et évacués afin de réduire le risque d'inondation dans le village de Marsous situé en contrebas.

2 objectifs :

- Limiter le risque de glissement de terrain
- Éviter la création d'un embâcle volumineux

Ces travaux, réalisés en régie, ont mobilisé une équipe de 3 agents techniques pendant 3 semaines.

BOULARIC, COMMUNE D'AUCUN

21

Réfection de berge en aval du pont de la gendarmerie :

Le PLVG a joué le rôle d'assistant technique de la commune d'Aucun pour la réalisation d'un ouvrage en génie mixte (pied de berge en génie civil et haut de berge en génie végétal). Le but était de limiter l'érosion de berge et protéger les enjeux situés en arrière. La technique employée est innovante et c'est la première fois qu'elle est utilisée sur le bassin versant du Gave de Pau amont. Elle permet à la fois de résister à des contraintes hydrauliques fortes tout en restaurant une trame verte.

Après validation des dossiers réglementaires par les services de l'État en 2021, la majorité des travaux a été réalisée fin d'année. Le chantier sera terminé tout début 2022.

Création d'une catiche à loutres (Gave D'Azun)



Purge d'un talus surplombant le cours d'eau (Canau)



Réfection de la berge en aval du pont de la gendarmerie (Boularic)



Travaux phares du PPG

Secteur fluvial

CHANTIERS TESTS DE LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Les enjeux de gestion des espèces invasives sur le territoire du PLVG portent sur :

- La conservation de la biodiversité
- Le maintien des essences favorables à la stabilité des berges (Aulnes, Saules, Frênes)
- La préservation des ouvrages de protection

En 2021, c'est encore 40 ha de boisements gérés pour lutter contre les 4 espèces de plantes invasives les plus problématiques : la Renouée du Japon, le Buddleia de David, l'Impatience de l'Himalaya et l'acacia.

La présence sur le territoire de ces espèces représente des superficies importantes et demande des modes de gestion adaptés.

Afin d'optimiser les interventions de nos équipes, le PLVG a mis en place durant les années 2020/2021 des placettes tests avec diverses techniques afin d'évaluer l'efficacité (efficacité + temps passé).

Les 1^{ers} résultats qui seront mis en œuvre dès 2022 sont :

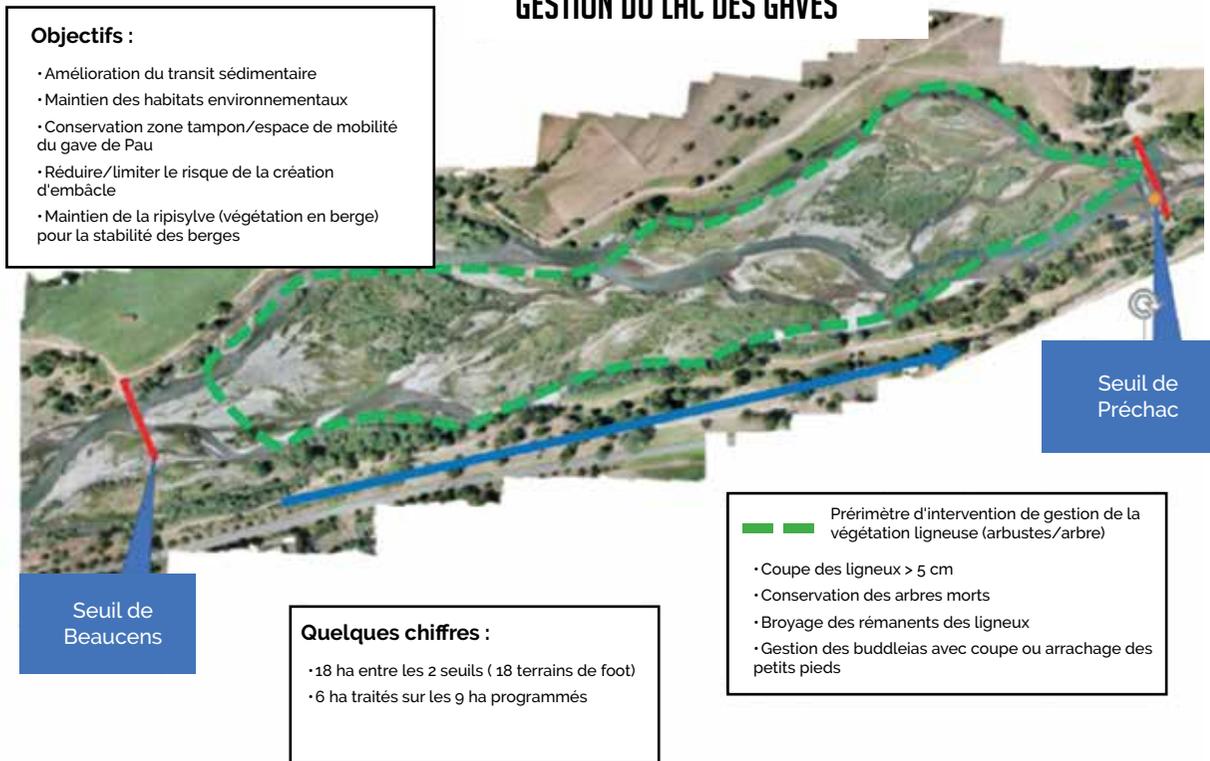
- L'arrachage et replantation pour le Buddleia,
- La fauche pour l'Impatience de l'Himalaya,
- La coupe et replantation pour la Renouée.

Pour l'acacia, la technique d'annelage (procédé qui consiste à retirer une partie de l'écorce autour du tronc) doit encore être poursuivie en 2022 pour valider les résultats.

Enfin, diverses techniques ont également été testées sur les ouvrages de protection. Les résultats montrent que la technique est dépendante de la composition de l'ouvrage (enrochement liaisonné ou libre).

La coupe et l'arrachage seront donc mis en œuvre dès 2022 sur plusieurs ouvrages.

GESTION DU LAC DES GAVES



Lutte contre les espèces invasives



Technique de l'annelage sur l'acacia



Placette test de buddleia

L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES SOUS SURVEILLANCE

Après un premier état des lieux en 2019, l'année 2021 était l'occasion d'étendre les connaissances sur cette espèce discrète et d'assurer une veille des secteurs problématiques (mortalité, écrevisse invasive).

Ce travail a été confié au bureau d'études Saules et Eaux. Près de 12 kilomètres linéaires de cours d'eau ont été prospectés. L'écrevisse autochtone a été localisée sur 5 kilomètres supplémentaires à 2019, ce qui amène un total de 20 kilomètres de cours d'eau colonisés par l'espèce en vallées des gaves.

Deux mortalités ont malheureusement été constatées sur le bassin :

- la 1^{ère} sur le ruisseau d'Ayné (Jarret), dont la cause reste pour le moment inconnue, avec une suspicion de pollution ou d'un virus. Les investigations devront se poursuivre en 2022.
- la 2nde à l'aval du Bergons (Ayzac-Ost), où la peste de l'écrevisse serait en cause.



LA SENSIBILISATION, AXE FORT POUR LA PRÉSERVATION DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Pour préserver l'écrevisse à pattes blanches, il est indispensable de sensibiliser le plus grand nombre à sa présence et ses menaces.

En effet, l'introduction d'écrevisses invasives et la propagation involontaire de la peste de l'écrevisse (via le matériel de pêche notamment) restent les principales menaces pour l'espèce (voir encadré).

Une réunion d'information a donc été proposée durant l'été.

D'autres animations devraient avoir lieu en 2022.

L'ÉQUIPEMENT DE PONTS POUR EMPÊCHER LA REMONTÉE DES INVASIVES VERS LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Sur les cours d'eau envahis par les écrevisses de Californie, la seule solution pour sauver les écrevisses à pattes blanches est d'empêcher la remontée des espèces invasives vers les populations autochtones.

Ainsi, lorsque cela est possible, des déflecteurs seront installés sous des ponts pour créer un entonnoir et bloquer la remontée des invasives.

Un tel dispositif devrait être installé dès 2022 par l'APPAMA bassin des gaves, en collaboration avec le PLVG et le Conseil Départemental (propriétaire de l'ouvrage concerné).

La menace des écrevisses invasives

- Une compétition directe par prédation et occupation de l'habitat
- La contamination par la peste de l'écrevisse, ou « Aphanomycose », dont les espèces invasives peuvent être porteuses saines.

Cette contamination peut se faire à distance par l'intermédiaire de l'eau, de matériel de pêche etc.

Le champignon responsable de cette maladie peut détruire intégralement une population d'écrevisses à pattes blanches en l'espace de quelques semaines.

Chiffres clés

20 KM de linéaires de cours d'eau colonisés par l'écrevisse autochtone

2 cours d'eau sous surveillance accrue : Ayné et le Bergons

3 cours d'eau envahis par l'écrevisse invasive (écrevisse de Californie) : le Saint-Pastous, le Bergons et le Bayet

+ DE 10 dossiers accompagnés pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les travaux en rivières

CRÉATION D'UN COULOIR DE CIRCULATION POUR LE FADET

Le fadet des laïches, papillon de jour parmi les plus menacés d'Europe, constitue le principal enjeu pour la faune du site Natura 2000.

Depuis le début de l'animation du DOCOB, il bénéficie de nombreux suivis de sa population ainsi que d'actions de préservation de son habitat (débroussaillage manuel, entretien du milieu par pâturage...).

Depuis quelques années, les résultats des suivis sont inquiétants. Les effectifs estimés de la population sont en baisse. Les papillons n'utilisent plus que la partie centrale de la tourbière alors que ses plantes hôtes se développent en grande quantité sur la partie Nord-est.

Pour aider le papillon à regagner cette zone, les agents de la Brigade Verte du PLVG ont fauché un couloir de circulation entre la partie nord-est et la partie centrale de la tourbière. Ainsi, le fadet dispose d'un espace ouvert de 10 mètres de large sur 50 mètres de long pour se déplacer d'une partie à l'autre.

Une action qui vise à favoriser l'utilisation de la totalité des habitats disponibles pour le fadet des laïches sur la tourbière.



DES SONDES ENREGISTREUSES POUR COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'EAU SUR LE SITE

En 2019, une étude du fonctionnement hydrogéologique du site a été réalisée. Son but était de mieux appréhender les mouvements, les arrivées et sorties d'eau, afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements hydriques. Celle-ci a permis de définir les points représentatifs du système pour en assurer le suivi.

En 2021, la tourbière a été équipée de 4 sondes enregistreuses des niveaux d'eau. Installées dans des piézomètres (tubes PVG enfoncés profondément dans la tourbe), elles permettent de suivre les mouvements de la nappe à des fréquences élevées.

En parallèle, une sonde enregistreuse des niveaux d'eau du lac a été mise en place.

Ce matériel permettra d'étudier, sur plusieurs cycles hydrologiques, les évolutions des niveaux d'eau, les relations entre l'eau du lac et de la tourbière mais avant tout de détecter des changements interannuels ou d'éventuels dérèglements hydriques sur un site où l'alimentation en eau est primordiale.



QUELQUES CHIFFRES

- 2 contrats Natura 2000 pour le pâturage de la tourbière qui ont permis à 4 chevaux, 4 vaches lourdaises, 6 vaches highlands et 18 chèvres d'entretenir le milieu
- Une population estimée à 74 individus de fadet des laïches 500 m² fauchés pour favoriser ses déplacements
- 4 sondes de niveaux installées pour suivre les évolutions de la nappe d'eau sur la tourbière et le lac

La Brigade Verte & son chantier d'insertion

Qu'est-ce-que c'est ?

Pour rappel, intégré à la Brigade Verte du PLVG depuis 2017, l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) fait partie du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.). Ce dispositif permet à des personnes en grande difficulté de reprendre pied dans le monde du travail à travers un contrat à durée déterminée, complété par un accompagnement social et professionnel adapté.

En 2021, les chantiers assurés par l'ACI sont : travaux de gestion en cours d'eau, fauche et petits travaux de maçonnerie en bord de voirie pour le compte du Département.

Audit interne

L'arrivée de Marie-Pierre Geraudie, responsable insertion, a été l'occasion de mener un audit de l'ACI. L'objectif était de recueillir des informations sur l'organisation du chantier au sein du PLVG ainsi que sur les divers procédés et méthodes mis en place. Ce travail vise à mettre en place des axes d'amélioration afin de prendre toutes les mesures et le recul nécessaire à des prises de décisions judicieuses par rapport à son fonctionnement et sa gestion. La restitution de cet audit sera faite en 2022 auprès de la direction et des élus.

Investissements

La mobilité des agents en parcours est l'un des principaux freins à l'embauche. L'absence de permis et/ou de véhicule est aussi limitant pour l'accès des agents au chantier d'insertion. Aussi, pour répondre à cette problématique et permettre aux personnes non mobiles d'intégrer l'ACI, plusieurs investissements ont été réalisés par le PLVG :

- Un master 9 places « navette » pour assurer un covoiturage et permettre aux personnes de venir travailler depuis Lourdes à St Savin (lieu de travail).
- Un fourgon 6 places et un camion benne 6 places pour se déplacer sur les chantiers et y mettre tout le matériel.



📷 Fauchage bords de route



📷 Murets bords de route

📌 Chiffres clés 2021

26 salariés présents dont **16 %** de femmes et **84 %** d'hommes

14 personnes recrutées dans l'année

14 457 heures de travail soit l'équivalent de **7,94** ETP

129 heures de formations internes mises en place

783 heures de PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) réalisées dans **14** entreprises différentes du bassin d'emploi de Lourdes et Argelès-Gazost

8,7 mois en moyenne de passage sur l'ACI

76 % de sorties dynamiques (CDI, CDD de plus de **6** mois ou entrée en formation qualifiante) pour un objectif de **60 %**

Modification du tarif des redevances

Le SPANC est un service public industriel et commercial, son budget doit donc être équilibré par ses seules recettes relevant des redevances des usagers du service.

Aussi, pour maintenir cet équilibre, il a été décidé, comme annoncé en 2018, d'augmenter les tarifs des redevances. À partir du 1er janvier 2022, le tarif des contrôles de bon fonctionnement est donc porté à 155€ afin d'équilibrer les exercices jusqu'en 2024. Il faudra néanmoins envisager un passage à 170€ en 2025 afin d'équilibrer les futurs exercices jusqu'en 2030. Cette modification sera étudiée les prochaines années ainsi que la faisabilité d'annualiser les redevances.

Retour à un fonctionnement normal

Retour à un fonctionnement classique ou presque après une année 2020 perturbée par le Covid. Comme chaque année, l'activité principale du service repose sur le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes sur notre territoire. Cette visite, qui a lieu environ tous les 8 ans, a été réalisée cette année sur Arcizans-Avant, Arras en Lavedan, Artalens-Souin, Saint Pastous, Vier-Bordes ainsi que les relances des contrôles non réalisés sur l'année 2020.

Focus filières agréées

Depuis maintenant plus de 10 ans, les filières agréées sont entrées dans la réglementation au côté des filières dites traditionnelles. Ces dispositifs sont une solution technique supplémentaire pour le traitement des eaux usées domestiques. Elles sont encadrées par un agrément ministériel qui définit :

- Les caractéristiques techniques spécifiques de la filière,
- Les conditions de mise en œuvre,
- L'usage, le dimensionnement ainsi que l'entretien indispensable au bon fonctionnement et à la pérennité de l'installation.

Sur notre territoire de piémont et de montagne, ces filières permettent de pallier aux contraintes de surface, de topographie et d'absence de sol.

Il est ainsi possible d'assainir les eaux usées là où les filières traditionnelles ne peuvent être installées. Elles sont aussi très utiles dans le bâti dense de nos petits villages qui ne sont pas dotés d'assainissement collectif.

Pour rappel, le rejet d'un effluent, même traité, en milieu superficiel (fossé, ruisseau) doit rester exceptionnel. Pour ce faire, en concertation avec les usagers, les entreprises, les maires, nous travaillons au cas par cas pour prioriser l'infiltration de l'effluent traité dans le sol.



Quelques chiffres

Nombres de contrôles effectués en 2021 :

Pour les installations neuves et réhabilitées :

- 77 avis pour des permis de construire
- 95 avis sur les certificats d'urbanisme
- 85 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées jugées conformes et aucune non-conformité

Pour les installations existantes :

- 389 contrôles effectués (en comparaison en 2020, c'était 332)
 - 311 sur les 5 communes programmées en 2021 ainsi que sur les reports 2020.
 - 78 dans le cadre de vente
 - 26 contre visite facturées suite à l'achat du bien
- 54 vidanges réalisées par SARP Sud-Ouest, prestataire du PLVG



PRÉVENTION DES INONDATIONS





Le PLVG porte depuis la fin d'année 2015 l'animation et la mise en œuvre du PAPI Gave de Pau amont. Son rôle est d'animer et de coordonner toutes les actions dans l'objectif d'une mise en œuvre cohérente de la stratégie de réduction de vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec les partenaires financiers que sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional Occitanie.

La stratégie du PAPI repose sur les axes suivants :

- Axe 0 : Animation et mise en œuvre du PAPI
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation
- Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations
- Axe 3 : Gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

Taux d'avancement des actions du PAPI

Sur les 53 actions initialement prévues, en 2021, 32% des actions ont été réalisées, 49% sont en cours et 19% ne pourront être réalisées dans ce programme.

Des actions devront être prolongées au-delà de la fin du premier programme, notamment certaines actions de l'axe 6.

	MONTANT DÉPENSES				MONTANT RECETTES			
	PRÉVU INITIAL	ENGAGE FINAL	FACTURE	TAUX	TOTAL	PERCU	TAUX D'AVANCEMENT	TAUX SUB
AXE 0	448 000.00 €	482 862.31 €	482 862.31 €	100%	362 096.00 €	306 385.93 €	88%	63%
AXE 1	1 223 200.00 €	921 960.91 €	791 811.85 €	86%	858 019.40 €	546 960.58 €	64%	69%
AXE 2	87 000.00 €	69 677.50 €	64 231.98 €	92%	57 250.00 €	24 143.27 €	42%	36%
AXE 3	264 000.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	100%	- €	- €	-	0%
AXE 4	144 000.00 €	332 422.00 €	332 422.00 €	100%	332 422.00 €	332 422.00 €	100%	100%
AXE 5	1 070 000.00 €	4 086 324.26 €	4 006 324.26 €	98%	4 041 824.26 €	4 000 699.26 €	99%	100%
AXE 6	13 908 009.00 €	13 857 036.90 €	8 592 707.14 €	62%	8 132 344.40 €	4 326 150.84 €	53%	50%
AXE 7	684 000.00 €	363 348.76 €	127 392.73 €	35%	243 000.00 €	58 276.38 €	24%	46%
TOTAL	17 828 209.00 €	20 127 632.64 €	14 411 752.27 €	72%	14 026 956.06 €	9 595 038.26 €	69%	67%
TOTAL avec acquisition prévisionnelle (Book)		16 936 308.38 €	10 420 428.01 €	62%	10 849 127.80 €	6 412 714.00 €	59%	61%

La fin du PAPI, l'arrivée d'un PEP et d'un PAPI 2.

Lancé en 2015, le premier PAPI du territoire est arrivé à son terme le 31 décembre 2021.

Ce PAPI sera suivi d'un Programme d'Études Préalable (PEP), qui sera mis en place en 2022.

Il s'appuiera sur le bilan du premier PAPI et constituera la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important (TRI) de Lourdes, pour répondre à la directive Européenne.

Ce PEP permettra de préparer les études et dossiers règlementaires pour les travaux qui seront programmés dans le cadre du PAPI 2 à partir de 2024.

Le COPIL PAPI du 13 juillet 2021 a permis d'acter la réorganisation suivante :

PAPI 1

Fin 31/12/2021

Travaux de réduction de la vulnérabilité sur Clavanté-Concé ≈ 1.55 M€

↓
Lancement étude faisabilité Clavanté/Concé

PEP

Durée (4 ans + 1 an max)

Etudes et dossiers règlementaires

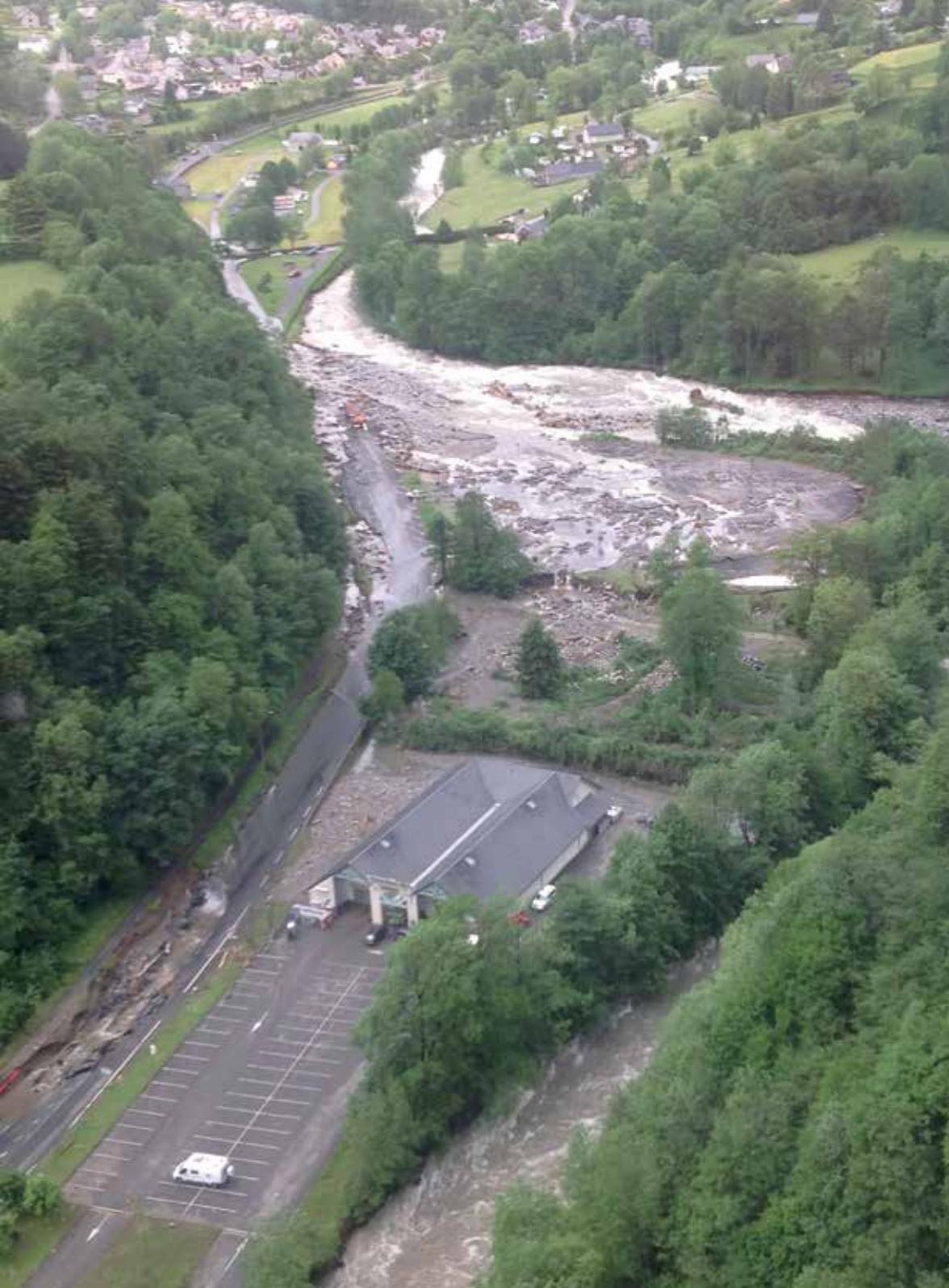
↓
Négociations pour délocalisation

↓
Transfert des montants pour les travaux de Yse Gavarnie Bernazau

PAPI 2

2024 ou suivant

↓
Réalisation des les travaux sur Clavanté/Concé





Travaux en préparation

Aménagement du cours d'eau du Bernazau à Sassis et Sazos

Le cours d'eau du Bernazau a connu de fortes crues en octobre 2012 et juin 2013. Ces crues ont entraîné des dégâts sur les bâtiments, les voiries, les réseaux et l'environnement.

Le projet d'aménagement du Bernazau a pour objectifs :

- De protéger la commune de Sazos contre les débordements en crue du Bernazau depuis le plateau amont du Bernazau.
- De protéger le centre bourg de Sassis contre les crues du Bernazau.

Le commissaire enquêteur a été nommé fin 2021, pour une enquête publique début 2022. L'autorisation préfectorale pour la réalisation des travaux est attendue à l'été 2022. Les travaux sont prévus à l'automne 2022.

BUDGET :

- Maîtrise d'œuvre opérationnelle : 69 000 € HT.
- Subventions : 40% Etat calamité, 40% Etat PAPI.
- Montant des travaux à réaliser : 785 000€ HT

Prévention des inondations sur le secteur de Clavanté-Concé à Cauterets

Le secteur de Clavanté-Concé à Cauterets a été durement touché par la crue du Gave de Cauterets de juin 2013. Les enjeux qui ont résisté à la crue et qui sont situés entre le Gave de Cauterets et la RD 920 sont exposés à un risque prévisible de crue torrentielle : parking de Clavanté, commerces et bâtiments de la zone commerciale et artisanale ainsi qu'une habitation privée sur Concé.

Dans un premier temps, un programme de travaux et le dossier réglementaire associé avaient été conçus avec l'objectif de protéger les enjeux exposés pour une crue de période de retour 50 ans. Ce programme n'a pu être réalisé à cause d'un changement de la réglementation.

Dans un second temps, un scénario de délocalisation des enjeux, de renaturation du Gave de Cauterets sur le secteur de Clavanté-Concé et de protection contre les inondations va faire l'objet d'une étude de faisabilité.

La consultation pour l'étude de faisabilité a été lancée et l'attribution du marché sera formalisée en mai 2022.

BUDGET :

- Etude de délocalisation : 150 000 € HT
- Financement prévisionnel : 80% (Etat 50%, AEAG 15%, Région 15%)



Gave de Cauterets à Clavanté peu de temps après la crue de juin 2013

Aménagement du Gave de Gavarnie, en amont du centre bourg de Gavarnie

Le projet d'aménagement s'étend sur 800 mètres entre le pont Nadau et le camping de la Bergerie, il consiste à réaliser :

- Le renforcement de protections de berge existantes du gave de Gavarnie
- L'élargissement localisé du gave de Gavarnie en amont du pont Brioule
- L'augmentation du gabarit hydraulique d'un ouvrage existant sur un affluent en rive droite du gave de Gavarnie

Le dossier réglementaire environnemental au titre de la loi sur l'eau, basé sur l'avant-projet, a été déposé en fin d'année 2020. Il comprend une étude d'impact, un dossier Natura 2000, une déclaration d'intérêt général et une déclaration d'utilité publique. L'instruction a suivi son cours en 2021 et doit se terminer à l'été 2022. L'enquête publique sera alors lancée en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale pour la réalisation des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2023.

BUDGET :

- Etudes de conception et réglementaires : 90 000 € HT
- Subventions : 50% Etat PAPI
- Budget des travaux prévisionnels : 1.4 M € HT

Les travaux de réouverture du Souët dans la traversée de Gaillagos

Le PLVG a répondu en 2021 à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dont l'objectif est de soutenir les travaux de renaturation des cours d'eau. Le PLVG a proposé en concertation avec les élus du PLVG et des communes de Gaillagos et d'Aucun de déposer un dossier pour soutenir des travaux de réouverture du Souët, affluent rive gauche du Gave d'Azun. L'objectif de ces travaux est d'améliorer la fonctionnalité des milieux, tout en réduisant le risque d'inondation du fait du mauvais état et de la faible capacité de la conduite busée actuelle. Une convention technique et financière a été mise en place entre les communes et le PLVG pour répartir selon les compétences propres de chaque collectivité le reste à charge des études et des travaux soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et prochainement par la Région Occitanie.

La faisabilité a été réalisée en 2021. Les études de conception et la concertation seront réalisées en 2022. Les travaux démarreront en 2023.

BUDGET

- Budget travaux : 850 000 € HT
- Budget Moe : 66 150 € HT



📷 Souët dans la traversée de Gaillagos

Confortement des berges de Soum de Lanne à Lourdes - Suivi du dispositif d'instrumentation et suivi écologique post-travaux

Le PLVG a effectué des travaux de sécurisation de la berge du Gave de Pau au droit du quartier Soum de Lanne à Lourdes.

Après travaux, le suivi du dispositif d'instrumentation (relevés topographiques des cibles et inclinomètres) a été prolongé afin de quantifier les mouvements sur le talus. Le suivi écologique post-travaux imposé par l'arrêté préfectoral concerne les poissons, les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats du cincle plongeur, de la bergeronnette des ruisseaux et des reptiles.

Le suivi du dispositif d'instrumentation se terminera durant l'été 2022. Il pourra être reconduit si nécessaire. En concertation avec les services de l'Etat, le suivi écologique a été arrêté en novembre 2021 du fait de l'absence d'impact fort lié aux travaux.

BUDGET

- Suivi du dispositif d'instrumentation sur 2 ans : 10 100 € HT
- Suivi écologique sur 3 ans : 18 345 € HT



📷 Enrochement de Soum de Lanne en 2021

Aménagements hydrauliques en amont et en aval de Luz-Saint-Sauveur sur le torrent de l'Yse

Le projet comprend deux secteurs à aménager :

- L'Yse aval entre le pont de la RD 921 et la confluence avec le gave de Gavarnie
- L'Yse amont au-dessus du pont de Villenave pour la réalisation d'un filtre à matériaux

Les avant-projets des aménagements de l'Yse ont été rendus par le maître d'oeuvre au PLVG en septembre 2021. Les rencontres avec les élus de Luz-Saint-Sauveur et avec les riverains sont programmées en avril et mai 2022 afin d'échanger sur le projet de l'Yse aval pour lequel le plan de financement est assuré. L'instruction du dossier réglementaire Yse aval démarrera au printemps 2022. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2023 pour l'Yse aval. Le calendrier des travaux n'est pas fixé pour l'Yse amont. Les études pour le désamiantage et la démolition des anciennes colonies Charmilles en rive droite de l'Yse et de l'ancien hangar pour autocar en rive gauche de l'Yse ont été réalisées en 2021. Les travaux de dépollution des bâtiments sont programmés en 2022, avant démolition.

BUDGET

- Etudes de conception et réglementaires : 196 000 € HT
- Etudes de dépollution et de démolition des bâtiments : 14 000 € HT
- Subventions : 50% Etat PAPI pour l'Yse aval
80% Etat et Région pour l'Yse amont



📷 L'Yse en aval du pont de la RD en post-crue 2013



Travaux 2020 - 2021

Travaux de réparation sur le Boularic à Aucun suite à la crue de décembre 2019.

La crue du Boularic de décembre 2019 a causé des dégâts sur le Boularic nécessitant d'intervenir rapidement en 2 points :

- Entre le pont de Bélem et le pont de la RD918 : Réparation du soubassement des murs de protection du bourg et du lit du torrent par remplissage des pieds de murs en enrochement bétonné et pavage du lit en enrochement libre.
 - A la confluence du Boularic avec le gave d'Azun : Protection de la conduite d'alimentation en eau potable située sous le chemin communal longeant le Boularic.
- Les travaux ont été réalisés par la commune d'Aucun de juin à septembre 2020.

Le génie végétal en amont de l'enrochement mis en place par la commune d'Aucun a été réalisé en régie par la brigade verte du PLVG.

PRESTATAIRES

- Entreprise SBTP
- Assistance technique du PLVG

BUDGET

- Mairie d'Aucun : 138 000 € HT pour les travaux de SBTP



Le Boularic avant les travaux



Le Boularic pendant les travaux



Le Boularic après les travaux

Travaux 2021

Travaux de protection contre les inondations du Gave d'Héas à Gavarnie-Gèdre

Après l'abandon du projet initial plus ambitieux de création d'une digue de protection contre les inondations, les travaux ont consisté à modeler le lit majeur du Gave d'Héas (terrassements) et à végétaliser le site.

Les objectifs sont de diminuer le risque d'inondation sur les deux habitations existantes et de favoriser le ressuyage des écoulements des eaux vers l'aval du Gave.

Les travaux ont été réalisés en septembre 2021.

BUDGET

- Travaux : 51 915 €HT.
- Subventions : 40% Etat, 15% Région



 Zone d'expansion mise en place sur le Gave d'Héas

Travaux de reprise d'un enrochement et d'évacuation des matériaux sur le système d'endiguement du Riu Gros à Geu suite à la crue de décembre 2021

Un épisode pluvieux survenu les 9 et 10 décembre 2021, conjugué à la fonte nivale, a entraîné une réaction importante du Riu Gros.

Les cumuls de précipitations observés, de l'ordre de 222 mm en 72h dont 182 mm en 48h, faisaient suite à un début décembre particulièrement arrosé (plus de 300 mm sur les 10 premiers jours du mois).

Si le système de protection a bien fonctionné, permettant ainsi d'éviter l'inondation du village, certains ouvrages ont subi quelques dommages.

Les travaux de réparation des enrochements ont consisté à reprendre les blocs sur un linéaire de 15m sur la partie interne de la risberme et à enlever environ 30 m³ de matériaux en amont du passage à gué et dans les buses afin de les réinjecter en rive droite du Gave de Pau au droit des sailhets de Geu face au Lac Vert.

Les travaux ont été réalisés en janvier 2022.

BUDGET

- Travaux : 10 000 €HT
- Subventions sollicitées : 30% Etat, 20% Région



 Enrochement du Riu Gros à Geu



Etude hydraulique et analyse multicritère sur la Voie Verte des Gaves

OBJECTIFS

Définir le programme d'aménagement à envisager en PAPI 2 de la Voie Verte et du Gave de Pau pour :

- Protéger les enjeux les plus exposés aux crues du Gave de Pau en utilisant la voie verte comme ouvrage de protection
 - Améliorer le fonctionnement hydromorphologique du Gave de Pau en le reconnectant avec ses zones inondables
- 3 secteurs se dégagent où la voie verte pourrait jouer un rôle de protection contre les crues :

- **Secteur A** : plaine de Saint-Savin entre Pierrefitte et Lau-Balagnas
- **Secteur B** : plaine de Boô-Silhen
- **Secteur C** : plaine de Geu et de Ger

Sur ces trois secteurs, les scénarios suivants ont été élaborés et modélisés par le bureau d'études :

- **Scénario 1** : Obstruction de tous les ouvrages de franchissement sous la voie verte
- **Scénario 2** : Optimisation de la voie verte pour améliorer le niveau de protection (mise en transparence avec protection rapprochée, rehausse...)

LES ORIENTATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ RETENUES :

- **Secteur A** : préférer les mesures de réduction de vulnérabilité sur le bâti plutôt qu'une protection collective
- **Secteur B** : scénario 2 : rehausse localisée et mesures de mitigations – protection 100 ans
- **Secteur C** : scénario 1 : obstruction des ouvrages sans rehausse et mesures de mitigations – protection 20 ans

Le scénario retenu sur la plaine de Geu et de Ger n'induit pas

d'augmentation significative des niveaux d'eau en crue côté Gave de Pau (modèle hydraulique).

Des analyses géotechniques ont été lancées en 2021/2022 sur les secteurs de Ger et de Boô-Silhen pour vérifier la rentabilité économique de ces aménagements selon le niveau d'importance des travaux de confortement qu'il conviendra d'apporter à l'ouvrage existant.

L'étude de faisabilité sera réalisée et présentée en 2022. Sur la base de cette étude, le comité de pilotage aura à se prononcer sur la suite à donner au dossier de maîtrise d'œuvre.

MONTANT GLOBAL DE L'ÉTUDE :

- Tranche ferme : 168 625 € HT
- Tranches optionnelles : 31 115 € HT
- Programme topographique : 56 660 € HT
- Etude de faisabilité et définition du programme : 26 600 € HT
- TOTAL : 311 660 € HT
- SUBVENTIONS : Etat 32.5%, AEAG 32.5%, Région 15%



Essai géotechnique sur la Voie Verte



Gave de Cauterets en crue sur Pierrefitte/Soulom

Classement du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom

OBJECTIFS

Le système d'endiguement de ces deux communes concerne le Gave de Cauterets. L'étude vise à classer ce système et à définir le programme des travaux pour améliorer ou conforter le système de protection en place.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation du projet et à la concertation avec les riverains pour permettre l'accès aux ouvrages en toute circonstance (signature de convention amiable pour instauration de servitudes).

Le dépôt du dossier réglementaire avec étude de dangers et programme de travaux non substantiels est prévu en 2022.

CHIFFRES CLÉS

- Linéaire d'ouvrage : 3.5 km dont 1.2 km de digues
- Montant global de l'opération : 210 000€ HT
- Subventions : Etat 50 %, Région 7.5 %

Analyse des bois flottants et du risque inondation associé sur le Gave de Pau à Lourdes

OBJECTIFS

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le ministère de la transition écologique à travers l'INRAE financent un projet de recherche pour améliorer la connaissance et la gestion des embâcles. Compte tenu des effets des embâcles lors de la crue du Gave de juin 2013, un retour d'expérience et une analyse spécifique sont prévus sur le cas de Lourdes. D'où la participation du PLVG à ce programme :

- Faire une synthèse de l'état de l'art de la recherche, des retours d'expériences, et rédiger un guide pratique sur les bois flottants dans les rivières intégrant des préconisations et solutions pour concilier les enjeux environnementaux et le risque embâcles (ponts et seuils en rivières) en termes de gestion et d'aménagements

- Cas spécifique de la Ville de Lourdes : retour d'expérience des crues récentes en termes d'apport de bois flottants, modélisation hydraulique 2D couplée avec un modèle de transport de bois flottants, analyse du risque inondation liée au risque embâcles sur les ponts et les endiguements, définition de solutions d'amélioration et évaluation coût bénéfice.

AVANCEMENT

Le guide pratique a été rédigé et présenté en 2021

Concernant la modélisation, des problématiques de calage de l'outil numérique, font que le cas spécifique de Lourdes n'a pas encore été présenté. L'étude sera restituée en 2022.

BUDGET

- 10 900 €HT (financement : 50% Etat, 20 % Région).

Classement du système d'endiguement du Riu Gros à Geu

Le système d'endiguement du Riu Gros a été érigé en plusieurs phases par la commune de Geu afin de se protéger contre les débordements de cet affluent torrentiel du Gave de Pau qui avait connu une crue majeure en décembre 1993.

L'étude de dangers vise à régulariser ce système de protection eu égard à la réglementation actuelle qui fait du PLVG le gestionnaire de cet ouvrage au titre de sa compétence GeMAPI.

AVANCEMENT

L'étude a été lancée en mars 2021. La Visite Technique Approfondie (VTA) a été menée en septembre pour caractériser l'ouvrage et identifier d'éventuels désordres.

Les conclusions et les premières modélisations hydrauliques simulant des crues de différentes périodes de retour ont été présentées en novembre 2021. La fin de l'étude est programmée à l'automne 2022.

CHIFFRES CLES

- Surface du bassin versant : 4 km²
- Altitude : de 1 500m à 400m en seulement 4,5km soit une pente moyenne de 25%
- Linéaire d'ouvrage : 500m de digues
- Montant global de l'opération : 60 000€ HT
- Subventions : Etat 50 %, Région 20 %



Riu Gros à Geu et son limiteur de débit avec surverse en rive gauche



Schémas directeurs hydromorphologiques et hydrauliques des gaves d'Azun, de Cauterets et de Gavarnie



Crue du Gave de Cauterets en 2013 à Cauterets

OBJECTIFS

Les Gaves de Gavarnie, de Cauterets et d'Azun et leurs affluents constituent les cours d'eau en amont du Gave de Pau. Ces têtes de bassin versant possèdent les pentes les plus fortes et les activités torrentielles les plus marquées du territoire. Le charriage de matériaux peut y être très intense et les moyens de protection sont souvent lourds à mettre en place techniquement, économiquement et réglementairement.

Les crues d'octobre 2012 et de juin 2013 ont particulièrement impacté les bassins de Gavarnie et de Cauterets. Les crues plus récentes de 2018 et 2019 ont quant à elles plus affecté le secteur du Val d'Azun. Ces événements ont rappelé la vulnérabilité de ces territoires face aux inondations et la nécessité de clarifier le champ d'intervention du PLVG sur ces secteurs, notamment en post-crue.

Ainsi, trois études d'ampleur (schémas directeurs hydromorphologiques) ont été lancées fin 2019 pour :

- Dresser le diagnostic hydromorphologique des rivières de ces bassins versants
- Identifier les ouvrages pouvant jouer un rôle dans la protection des personnes et des biens
- Hiérarchiser les secteurs les plus sensibles aux risques de crues
- Proposer des programmes de travaux et des plans de gestion des matériaux cohérents.

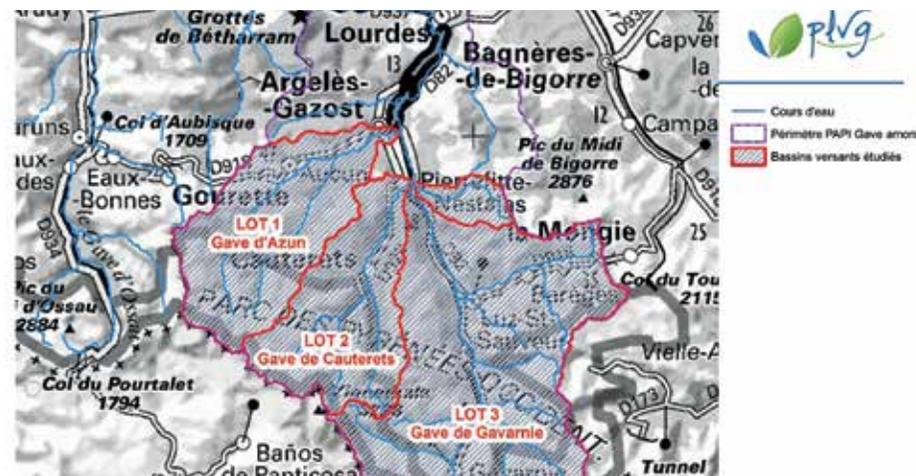
AVANCEMENT

Ces études, dont les conclusions étaient initialement prévues en 2021, ont pris du retard du fait notamment de la crise sanitaire vécue en 2020 et 2021. Les solutions d'aménagements s'appuieront sur les conclusions du diagnostic et seront présentées à l'automne 2022. Les plans de gestion des matériaux, également prévus sur chaque sous-bassin seront produits en 2023. A noter que les analyses coût/bénéfice et multicritères, initialement mises en place pour les aménagements hydrauliques en milieu fluvial, font l'objet d'études pour les adapter au contexte torrentiel.

BUDGET

- Lot 1 Gave d'Azun : 267 628 € HT
- Lot 2 Gave de Cauterets : 198 045 € HT
- Lot 3 : Gave de Gavarnie : 208 068 € HT

Ces études sont financées à 80% par l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional Occitanie



Carte des études de schémas directeurs

Sensibilisation - prévention

Réseau de surveillance des crues du Gave de Pau

CONTEXTE

Le réseau hydrométéorologique du PLVG permet de disposer d'informations sur les niveaux des rivières et les cumuls de précipitations en temps réel grâce à 6 stations de hauteur d'eau et 1 station pluviométrique réparties sur les têtes de bassin versant.

L'année 2021 a permis de finaliser l'installation des stations de Couraducque (pluviométrie) et de Coumely sur le Gave de Gavarnie (hauteur d'eau).

Il constitue un outil d'aide à la décision du PLVG dans le cadre de son astreinte pour anticiper les crues et assurer la surveillance de ses systèmes d'endiguements en toutes circonstances. A ce titre, le PLVG a développé un superviseur qui lui permet de visualiser toutes les données de ses stations en quasi temps-réel. Une nouvelle version du superviseur attendue en 2022 permettra au PLVG et aux communes de fixer des seuils d'alerte adaptés aux enjeux de leur territoire.

Cette action est financée par l'Etat (50%) et la Région (20%) dans le cadre du PAPI.



Station Coumely



Station Couraducque

Observatoire et Outils de gestion de l'Hydromorphologie des Gaves (O2H)

OBJECTIFS

Initié en 2019 en réponse à un appel à projet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le projet O2H a pour objectifs de mieux connaître la dynamique sédimentaire sur le bassin versant et d'éclairer les gestionnaires et les élus du territoire dans leur prise de décision en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

L'année 2021 a permis de poursuivre ce projet innovant à caractère expérimental, notamment par :

- L'analyse de données acquises par le réseau de capteurs hydrologiques et sédimentaires disposés sur le bassin versant
- L'injection en février 2021 de « galets connectés » en amont du Lac des Gaves afin de suivre leur propagation dans le temps et dans l'espace. Cette méthode vise à la compréhension de la mobilité sédimentaire au sein du Lac des Gaves et à apporter des réponses sur le transit de ces sédiments à l'aval du seuil de Préchac.
- Des premières réflexions sur la définition d'un protocole de suivi de la morphologie des cours d'eau qui s'inscrira dans une logique d'observatoire plus léger (et reproductible sur d'autres territoires) à maintenir sur le long terme, compatible avec les capacités financières du territoire.

BUDGET

Le projet dispose d'un budget total de 500 000 € bien que chaque partenaire ait son budget propre. Celui du PLVG s'élève à 91 000 € financés à 70% par l'Agence de l'Eau et 10% par la Région Occitanie.



Mise en place d'une astreinte événementielle au sein du PLVG

OBJECTIFS

En tant que structure gemapienne, le PLVG doit surveiller les systèmes d'endiguement (Geu et Pierrefitte-Soulom) dont il a la gestion en toute circonstance. A ce titre, le PLVG a mis en place une astreinte en mesure de surveiller en temps réel l'évolution des niveaux d'eau au droit de ses ouvrages de protection en coordination avec les communes concernées et leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

AVANCEMENT

Mission réalisée en régie avec instauration de l'astreinte depuis le 1^{er} juin 2021 :

- Elaboration d'un livret opérationnel et de fiches réflexes (avec cartographie opérationnelle)
- Achat d'équipement pour assurer l'astreinte de coordination et l'astreinte terrain (téléphone, lampe, sac...)
- Formation de 9 agents du PLVG à la surveillance des systèmes d'endiguement en lien avec les communes concernées
- Formation des agents du service PI à l'utilisation des outils de veille hydrométéorologique
- Astreinte déclenchée lors des événements de décembre 2021 et janvier 2022

1^{ER} CAS PRATIQUE EN DÉCEMBRE 2021

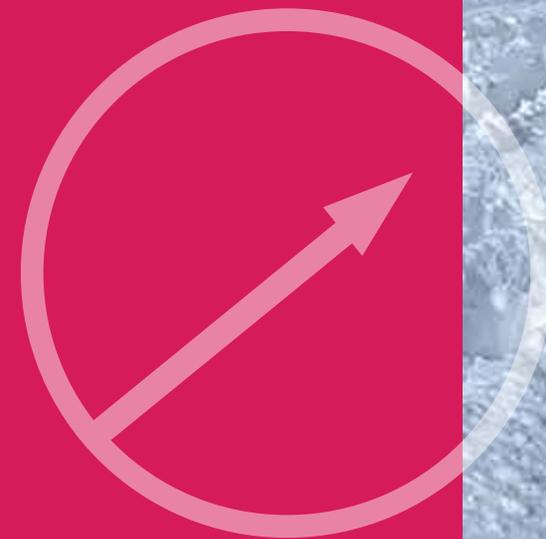
L'astreinte a été déclenchée pour la première fois du 9 au 11 décembre 2021. Il est tombé entre 180 et 220 mm en 48h sur le territoire.

Pour suivre cet événement, un agent de la cellule coordination suivait le phénomène météorologique à l'aide d'outils numériques et restait en contact avec les élus. Pendant ce temps, un agent de la cellule terrain surveillait le niveau d'eau au droit des ouvrages de jour comme de nuit.





DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Le PLVG au cœur des politiques contractuelles

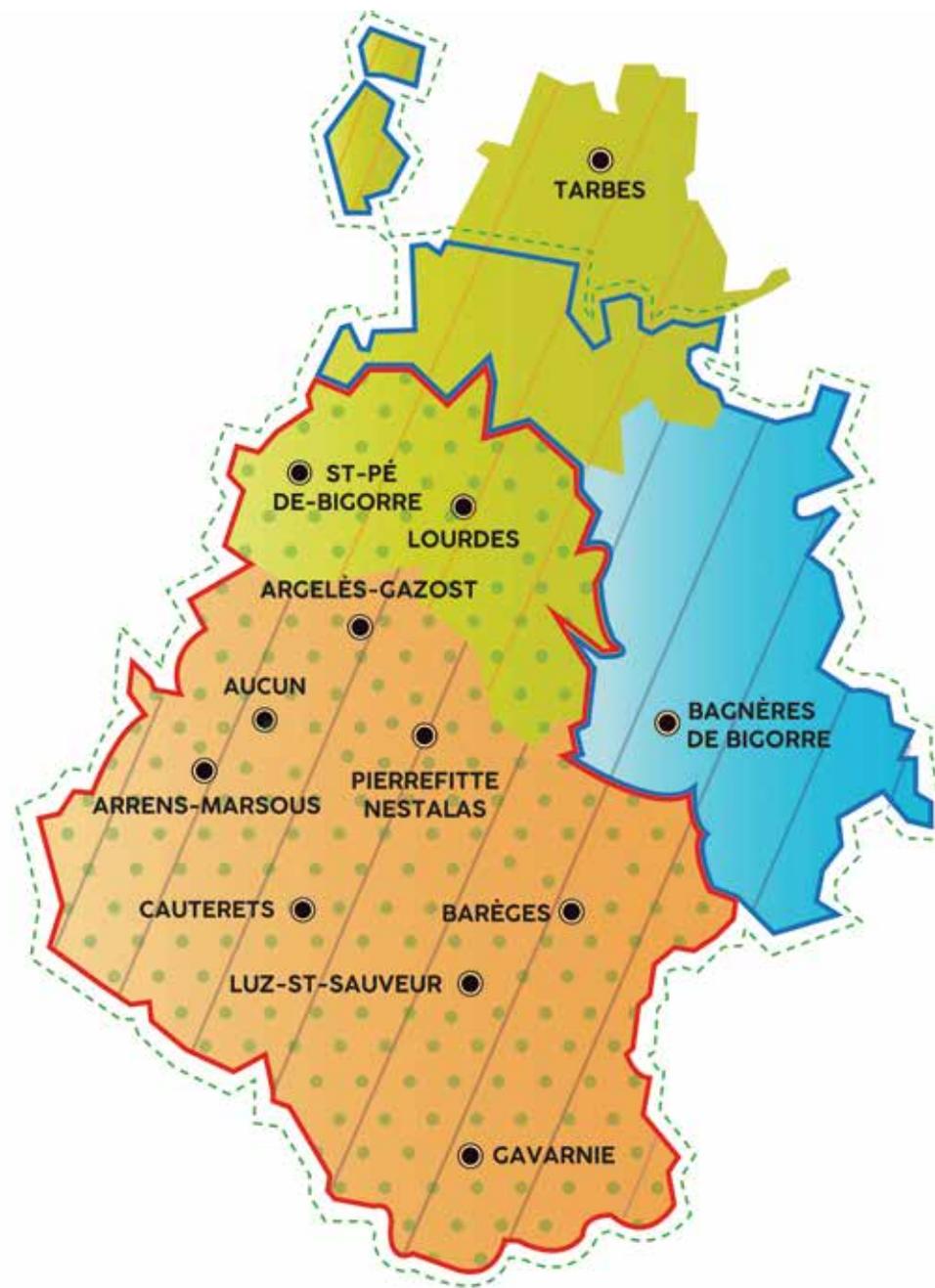
En tant que PETR, le PLVG est le partenaire privilégié des financeurs publics que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. En effet, les contrats signés avec ces partenaires permettent de mettre en avant la stratégie de développement du territoire et de favoriser le financement des projets les plus structurants. Grâce à des financements dédiés, et à un travail de proximité lors de l'instruction des dossiers, les projets inscrits dans ces contrats peuvent bénéficier jusqu'à 70 ou 80% d'aides publiques.

LES MEMBRES DES PETR (EPCI)

-  Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves
-  Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
-  Communauté de communes Haute-Bigorre

PÔLES D'ÉQUILIBRE

-  PETR PLVG
-  PETR Cœur de Bigorre
-  PÉRIMÈTRE LEADER, GAL Plaines et Vallées de Bigorre



En 2021, le PLVG dispose de deux outils contractuels : le Contrat Territorial Occitanie arrive à son terme, le programme Leader, qui devait s'arrêter en 2020, a été prolongé jusqu'à 2022.

Politiques contractuelles

Contrat Territorial Occitanie (2018-2021)

Ce contrat à l'initiative de la Région, est porté par les deux PETR partenaires : le PLVG et Cœur de Bigorre et co-signé par le Département. Le périmètre "Vallées de Bigorre" couvre les Communautés de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et de la Haute-Bigorre.

Le PLVG reste l'interlocuteur de toutes les communes de son périmètre pour les accompagner dans le montage de leurs dossiers, y compris les communes de l'agglomération.

Ce contrat repose sur 4 axes stratégiques :

- Développement économique et rayonnement international (soutien aux entreprises, au secteur touristique, aux Grands Sites).
- Améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire (services de proximité, rénovation énergétique, contrats bourgs-centres).
- Favoriser une croissance durable (énergies renouvelables, mobilités douces, ...).
- Favoriser la complémentarité entre territoires interdépendants (territoires ruraux et territoires urbains de l'agglomération).

Bilan

Les trois programmations précédentes (2018, 2019 et 2020) ont permis d'inscrire en maquette 94 dossiers, pour un montant total de dépenses de 59 252 922€ HT. Le taux de financements publics sur ces dossiers était de 59%.

Le programme opérationnel 2021 est composé de 31 dossiers (incluant les dossiers animation de chaque PETR) pour un montant global de 9 642 917 € HT.

Ces projets, dans le prévisionnel, sont aidés par des fonds publics à hauteur de 62 % (Région, Département, Etat, Europe, Parc National des Pyrénées).

La bonne mobilisation de Dotation Expérimentation et Innovation

Il s'agit d'une dotation spécifique pour inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation. Elle concerne des actions d'investissements et des études externalisées correspondant aux thématiques innovantes et expérimentales appropriées aux spécificités du territoire.

Cette année 2021, les dossiers mobilisant cette dotation représentent 11,3% des dépenses totales de la maquette. Avec 11 dossiers, exclusivement sur la thématique « Cyclo », de nombreux projets privés (d'envergures très variables) ont pu être aidés (projets portés par des hébergeurs notamment en Vallées des Gaves).



Perspectives

Cette année encore, les collectivités se sont mobilisées et les services des PETR et des partenaires financeurs ont répondu présents pour accompagner un nombre conséquent de projets.

La dotation innovation a montré une fois de plus son utilité par rapport aux démarches privées, d'autant qu'elle vient en complément de dispositifs spécifiques de la Région dans le cadre de la relance.

Concernant les perspectives, il convient de souligner une probable évolution des périmètres de contractualisation sur notre territoire. En effet, dans le cadre des nouveaux outils contractuels mis en place par la Région pour la période 2022-2027, l'échelon de contractualisation actuel « Vallées de Bigorre » sera révisé.

Programme LEADER 2014-2022

GAL Plaines et Vallées de Bigorre - Bilan 2021

LEADER est un programme européen, conduit par une entité appelée Groupe d'Action Locale (GAL), qui vise à soutenir des projets de développement en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). L'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans ces GAL une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés favorisant le développement de zones rurales dans le respect de la stratégie locale de développement du territoire et des procédures nationales et européennes.

Le GAL Plaines et Vallées de Bigorre regroupe le PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et le PETR Cœur de Bigorre (137 communes et 75 808 habitants). Pour la période 2014-2022, la priorité ciblée de ce territoire, définie par les acteurs locaux, est « Innover et mutualiser pour un territoire dynamique et attractif ».

Le Comité de Programmation est composé de 46 membres dont 24 sont issus du secteur privé et 22 du secteur public.

Suite à l'obtention d'une dotation complémentaire en 2018, l'enveloppe initiale LEADER du GAL Plaines et Vallées de Bigorre est passée de 2,38 M € à 3,28 M € de FEADER, pour le programme 2014-2020 pour financer des projets de développement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la culture/patrimoine, des services et de la coopération. Le GAL (partenariat public-privé) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie LEADER et de la gestion de cette enveloppe.



Les chiffres clés 2021

13 dossiers sélectionnés par le Comité de Programmation

873 422€ de subventions LEADER engagées

2 Comités de Programmation : le 31/03/21 et le 08/12/21

1 Consultation écrite des membres en juin 2021

1 183 965€ de subventions versées

En 2021, sur le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, c'est :

- 13 nouveaux porteurs de projets, publics ou privés, qui ont pris contact avec le PLVG pour des renseignements sur les financements LEADER
- 9 dossiers qui ont été déposés auprès du GAL et ont fait l'objet d'un Accusé de Réception dont 1 dossier concerne l'ensemble du territoire du GAL
- 8 demandes de paiement déposées auprès du service instructeur dont 7 payées
- 14 demandes d'aide co-construites avec les porteurs de projet dont 6 programmées en 2021
- Des échanges réguliers avec la coordinatrice du PETR Cœur de Bigorre ainsi qu'avec le service instructeur de la Région

La mission Leader assurée par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves concerne principalement de la mise en œuvre d'ingénierie.

Avec le glissement du calendrier de la Politique Agricole Commune, les nouveaux programmes de développement rural financés par le FEADER ne pourront pas démarrer avant 2023. Aussi la commission européenne a décidé de prolonger les programmes de 2 ans en leur allouant des moyens supplémentaires prélevés sur le budget FEADER 2021-2027.

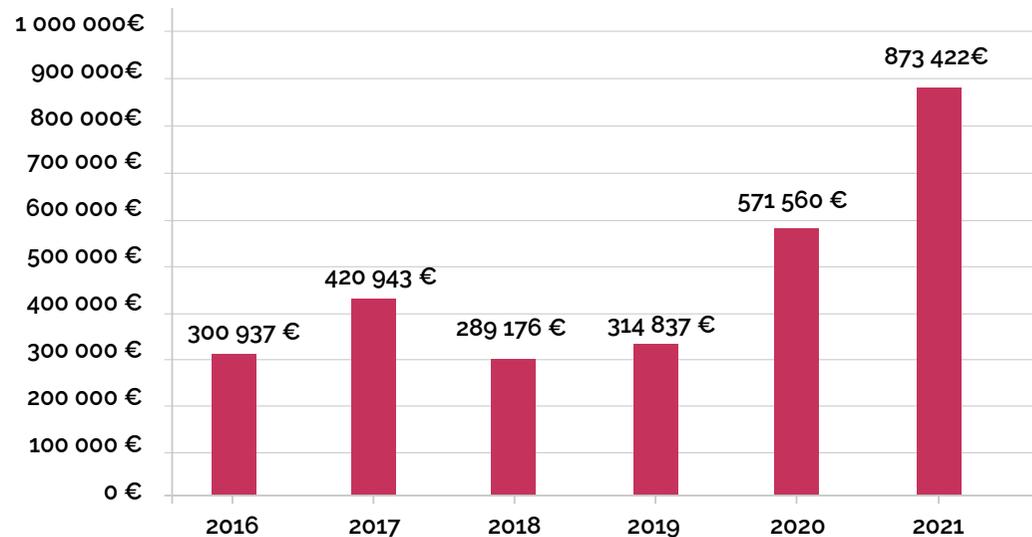
La Présidente de Région a ainsi annoncé en février 2021 aux Présidents des GAL un abondement régional de 25 M € de FEADER (15 M € pour le PDR Midi Pyrénées et 10 M€ pour le PDR Languedoc Roussillon) pour la poursuite du programme LEADER jusqu'au 31 décembre 2022.

La clôture du programme est ainsi repoussée au 31/12/2025. Les nouveaux délais de gestion qui en découlent sont les suivants :

- Date limite programmation : **31/12/2022**
- Date limite engagement : **30/06/2023**
- Date limite fin d'exécution (et donc de levée des retenues de garantie) : **31/12/2023**
- Date limite dépôt des demandes de paiement auprès du service instructeur : **31/08/2024**



Montant annuel LEADER programmé depuis 2016



Les événements de l'année 2021

L'obtention d'une allocation supplémentaire

Dans le cadre de la période de transition 2021-2022, le GAL Plaines et Vallées de Bigorre a bénéficié d'une allocation supplémentaire de 954 842 €, portant ainsi l'enveloppe totale 2014-2022 à 4 234 842 €, permettant aux 2 animatrices de prolonger leur mission.

Dans le chapitre « L'augmentation du nombre de dossiers payés » : « les 954 842 € supplémentaires »

Le vote d'un 7^{ème} avenant à la convention initiale

Un 7^{ème} avenant à la convention initiale a été pris en décembre 2021 suite à la période de transition 2021-2022 afin de modifier la maquette financière et les délais de gestion.

L'augmentation du nombre de dossiers payés

Comme en 2020, le nombre de dossiers payés a continué à augmenter, passant ainsi de 21% de l'enveloppe payée fin 2020 à 27% fin 2021 (en prenant en compte les 954 842 € supplémentaire de l'enveloppe de transition).

L'évaluation régionale du programme Leader 2014-2020

Cette année 2021 aura également été marquée par la réalisation de l'évaluation régionale de la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du FEADER 2014-2020 Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cette évaluation a été réalisée par le bureau d'études TERITEO.

Bilan de la programmation 2021

En 2021, 13 dossiers ont été sélectionnés par le Comité de Programmation Plaines et Vallées de Bigorre:

PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT PROGRAMMÉ
CCHB	Etude transition énergétique	14 400,00 €
SARL Casa Het	Commerce proximité Casa Het	39 559,33 €
CCPVG	Aménagement de locaux pour entreprises artisanales	77 269,15 €
CSVSS	Refuge Wallon Marcadau	200 000,00 €
CATLP	Création pistes VTT Pic du Jer	28 639,99 €
Cartel Bigourdan	Saison culturelle 2019-2020	22 425,31 €
Commune Arrens-Marsous	Redynamisation base de loisirs Arrens-Marsous	91 300,00 €
FFCAM	Refuge de Campana	200 000,00 €
OT Tourmalet Pic du Midi	Accompagnement meublés touristiques OT	21 149,58 €
CCHB	Rénovation crèche Les Bambis et aménagement de locaux associatifs	118 011,96 €
Commune de Cauterets	Réhabilitation maison médicale	25 174,09 €
PETR PLVG	Assistance technique Leader 2021	25 492,65 €
PETR Cœur de Bigorre	Assistance technique Leader 2021	10 000,43 €
TOTAL PROGRAMMÉ EN 2021		873 422,49 €

Bilan global d'avancement de la programmation au 31/12/21 :



	GAL PLAINES ET VALLÉES DE BIGORRE
Nombre de dossiers programmés	57 dossiers
Montant total programmé	2 770 875€ (dont 873 422€ en 2021)
% de l'enveloppe programmé	65 %
% de l'enveloppe payé	28 %

DOSSIERS PAYES SUR LE TERRITOIRE DU PLVG EN 2021

Réalisation d'un diagnostic social

21 462 € de FEADER versés à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

Création d'un multi-accueils de 25 places

150 000 € de FEADER versés au SIMAJE

Animation à destination des villages du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

32 327,02 € de FEADER versés au Syndicat Mixte de la Maison du Parc National et de la Vallée

Lou Tiny House

21 293,52 € de FEADER versés à la SARL Tiny House

Saison culturelle 2018-2019 « Les RDV en famille »

30 462,97 € de FEADER versés aux communes de Cauterets, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Syndicat Mixte de la maison de la vallée et aux associations Champs d'Expression et Les Maynats pour leur projet multipartenarial

Equipement du multi-services d'Arrens-Marsous

30 000 € versés à la SARL Distribution Arrens-Marsous

Enrichissement de l'application Patrimoine en Balade

12 490,75 € de FEADER versés au PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Maintien du dernier commerce de proximité d'Arrens-Marsous

150 000 € de FEADER versés à la commune d'Arrens-Marsous

Création de parcours autour du patrimoine minier et industriel dans le cadre de l'application Patrimoine en balade

21 228,77 € de FEADER versés à la commune de Pierrefitte-Nestalas

Extension de la crèche Les Marmottes

52 185,07 € de FEADER versés à la commune de Cauterets

Mise en œuvre d'une stratégie vélo

25 407,47 € de FEADER versés au PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves





Depuis plusieurs années, le PLVG a axé l'essentiel de son travail autour du développement touristique de la filière cycliste. Les Pyrénées sont une destination prisée par les cyclistes du monde entier, attirés par la notoriété des cols, mais le niveau d'accueil et la place réservée aux cyclistes méritent un travail et une veille importante. En déclinant sa Stratégie Vélo en une série d'actions (promotion, qualité de l'offre et aide à la commercialisation), le territoire positionne clairement son orientation touristique : être une véritable destination vélo d'excellence.

Promotion et visibilité de la destination

L'enjeu est de donner de la visibilité à la destination et de la faire émerger au rang des meilleures destinations vélo en Europe. Pour cela, il faut intégrer les univers de nos cyclistes étrangers et générer une aura fascinante en paysages et en charge historique et légendaire sur la destination.

Les actions de promotion sont axées principalement sur le marché international à travers des salons ou des retombées presse. Le but est d'imprégner les clientèles cibles de l'univers de notre destination.



● Les accueils presse

Chaque année, le PLVG assure des accueils presse pour assurer la visibilité de la destination en partenariat avec les offices du tourisme et HPTE.

● Outils de communication

www.pyrenees-cyclo.com
www.pyrenees-mtb.com

L'année 2021 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site web avec 2 entrées route /VTT.

Plus ergonomique, plus moderne, et avec une offre d'itinéraires plus étoffée, ce portail de l'offre vélo se veut être le lieu avéré des informations liées à la pratique touristique à deux roues sur nos vallées.

Les itinéraires viennent de la plateforme GEOTREK, sur laquelle la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et l'Agence Touristique des Vallées des Gaves et le PLVG saisissent le contenu (tous les autres itinéraires sont à retrouver sur le site rando.valléesdegaves.com), fruit d'un travail collaboratif avec les offices de tourisme.

Le PLVG a également réédité les supports de communication : 3 cartes d'itinéraires par secteurs et une carte EN-DURO en vente à 1 € dans les offices du tourisme et une version light gratuite.



www.pyrenees-cyclo.com



Qualité de l'offre

Le réseau d'accueil qualité ALTAMONTA a pour objectif de créer une réelle dynamique d'accueil de qualité auprès des clientèles à vélo et de permettre aux socio-professionnels d'acquérir une culture d'accueil « vélo » en leur mettant à disposition des outils spécifiques dont ils ont besoin (cartes, guides, affiches, objets souvenirs...) mais aussi des conseils avisés pour aménager un local à vélo, pour marquer leurs établissements d'une « touche » vélo qui va parler aux cyclistes et faire la différence !

En 2021, 7 nouveaux prestataires sont entrés dans le réseau qui compte désormais 123 professionnels labellisés : hôtels, campings, gîtes, loueurs...

A titre d'expérience, un partenariat avec l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie a été mis en place pour les procédures de labellisation. Le protocole étant concluant, l'expérience sera élargie à d'autres offices de tourisme en 2022.

En 2021, le PLVG a poursuivi son expertise et son assistance technique à des porteurs de projet en lien avec le vélo afin qu'ils puissent bénéficier d'aides financières de la région Occitanie. Depuis 2019, ce ne sont pas moins de 18 structures (privées à 80%) qui ont été aidées soit 736.000 € d'investissements en faveur du vélo.



La filière VTT : offre enduro

En vue du développement et du maintien d'un site VTT FFC qualitatif et attractif, le PLVG, en partenariat avec les collectivités compétentes et les acteurs locaux, mène depuis 3 ans une réflexion pour améliorer l'offre VTT sur le territoire. Son objectif est de communiquer efficacement, faciliter la pratique et attirer la cible familles ou les jeunes autochtones, surfer sur les grands événements à forte notoriété, ...

Parmi les actions, le PLVG travaille depuis 2020 au lancement d'une nouvelle zone ludique le long des berges du gave : le SINGLE PARK. Les travaux d'aménagement ont commencé à l'automne 2021, sur la commune de Ger.

En 2021, un travail sur une offre commerciale de réciprocité a été mené pour les 3 BIKE-PARK. L'objectif est de donner de la lisibilité à la destination, susciter la consommation intersites et créer une image commune de la destination VTT.



Mission Tourisme Vélo

Voie Verte des Gaves

L'artère cyclable de Lourdes à Pierrefitte-Nestalas est au centre des réflexions pour repositionner cette infrastructure de tourisme et de loisir.

Une stratégie définie pour la période 2020-2023 a pour objectif de pérenniser et moderniser l'infrastructure, pour un montant global de près de 100 000 €.

Dans ce cadre, un remplacement du mobilier et de la signalisation a été initié en 2021, ainsi qu'un parcours ludique et culturel sur le voyage aux Pyrénées.

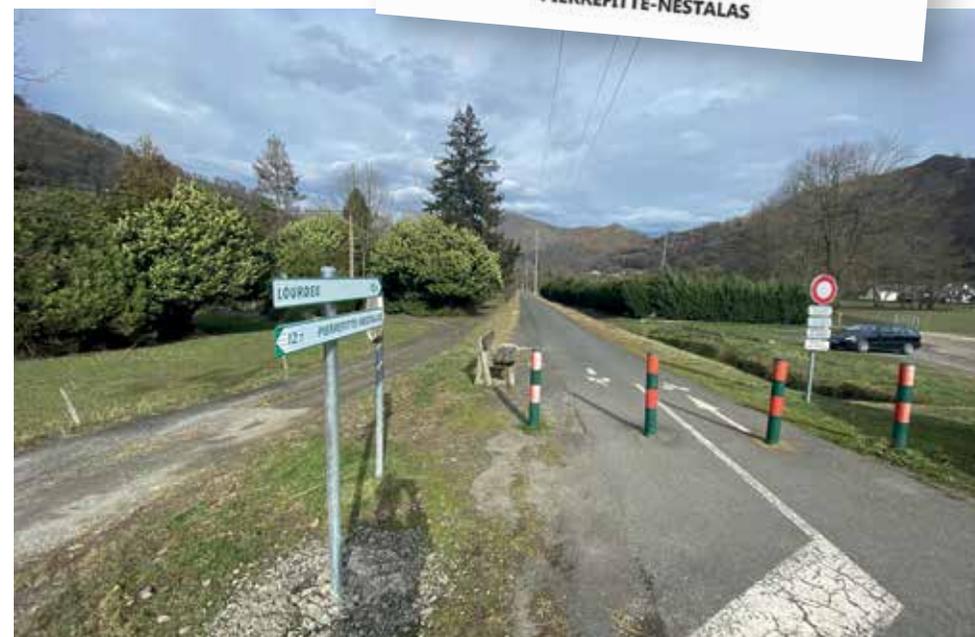
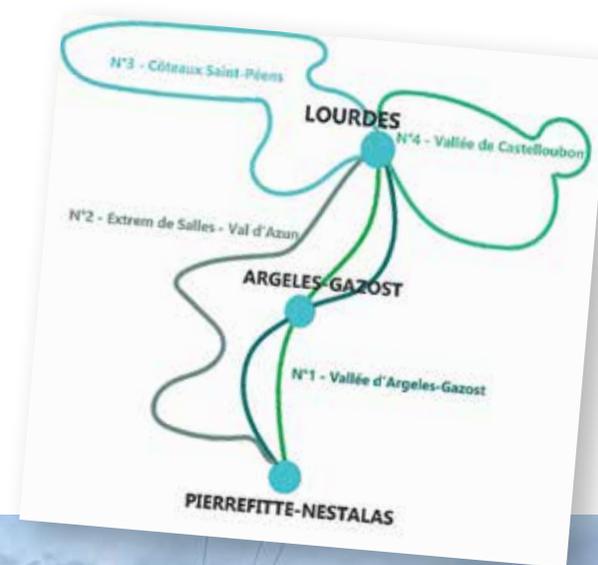


4 PARCOURS CYCLO-TOURISTIQUES

En imaginant la Voie Verte comme un axe de découverte vers les vallées et les villages, le PLVG a conçu 4 parcours cyclo touristiques d'une distance entre 20 et 35 km, sur le bassin de la Vallée d'Argeles, le Lac de Lourdes, les coteaux de Saint-Pé de Bigorre, la vallée de Castelloubon et de la Croix blanche, afin de découvrir les richesses de notre piémont.

Montant de l'opération : 26 000 €.

En 2021, 2 parcours ont été balisés :
Extrem de Salles et Vallée d'Argelès-Gazost.



Pyrénées TV

C'est en 2019 que le PLVG a lancé la chaîne d'information touristique PYRENEES TV. Il s'agit d'une chaîne d'accueil touristique diffusant une boucle de programmation 7j/7 et 24h/24, dans les hôtels, campings, Offices de Tourisme, sites de visites, aéroports, stations de ski...

Elle peut être visible sur les écrans d'accueil, dans chaque chambre, sur le web. Elle présente des images de la destination, de l'information en temps réel sur les événements, les conditions météo, les bulletins neige, ou encore des offres sur l'établissement où la chaîne est diffusée. La programmation est adaptée à la saisonnalité, aux zones (Lourdes / Montagne) et aux points de diffusion.

Si la crise sanitaire a bien entendu ralenti le déploiement de la chaîne, une dizaine de points sont équipés et la chaîne est même diffusée dans le hall de l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées depuis la fin de l'année 2021.



Patrimoine en Balade

Patrimoine en Balade, l'appli pour des visites originales hors des sentiers battus.

Pour valoriser le patrimoine et s'inscrire dans le développement du tourisme numérique, l'application "Patrimoine en Balade" permet de parcourir des sites, des villages et de comprendre ce qui en fait leur âme, de découvrir le territoire sous des angles thématiques comme le Voyage aux Pyrénées, la Réserve de Ciel Etoilée, l'art contemporain...

Le fonctionnement de l'application est très simple : l'utilisateur suit les indications de son smartphone qui le géolocalise et il se laisse porter par la parole des habitants, qui, le temps de la promenade, le guideront et lui raconteront souvenirs et anecdotes.



Aujourd'hui, « Patrimoine en Balade » est une collection de 22 promenades qui invitent à découvrir l'authenticité des Pyrénées.

En 2021, face à la déprise d'utilisation de l'application, le PLVG a travaillé avec les offices de tourisme un plan de communication qui sera déployé en 2022. Le but est véritablement de redonner vie à cette application en répondant notamment aux besoins du personnel d'accueil des offices de tourisme à travers la réalisation d'un support d'information facile à diffuser, et aux besoins des utilisateurs par une identification des points de départ des balades.

LE PLVG REMERCIE SES MEMBRES, SES PARTENAIRES ET SES FINANCEURS :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



PETR
COEUR DE BIGORRE



ACI

Atelier Chantier
d'Insertion

AEAG

Agence de l'Eau
Adour-Garonne

ADEME

Agence de
l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Énergie

ATVG

Agence Touristique
des Vallées de Gavarnie

CACG

Compagnie d'Aménagement
des Côteaux de Gascogne

CATLP

Communauté
d'Agglomération Tarbes-
Lourdes-Pyrénées

CCPN

Communauté de
Communes du Pays
de Nay

CCPVG

Communauté de
Communes Pyrénées
Vallées des Gaves

C-PRIM

Centre Pyrénéen des
Risques Majeurs

CDDI

Contrat à Durée
Déterminée d'Insertion

CIP

Conseiller en Insertion
Professionnelle

CPIE

Centre Permanent
d'Initiatives pour
l'Environnement

CSVB

Commission Syndicale
de la Vallée du Barège

DDT

Direction Départementale
des Territoires

DIG

Déclaration d'Intérêt Général

DLA

Dispositif Local
d'Accompagnement

DOCOB

Document d'objectifs

EPCI

Etablissement Public
de Coopération
Intercommunale

ETP

Equivalent Temps Plein

FCTVA

Fonds de Compensation
de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FEADER

Fond Européen Agricole pour
Le Développement Rural

FPRNM

Fonds de Prévention
des Risques Naturels Majeurs

GAL

Groupe d'Action Locale

GeMAPI

Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention
des Inondations

HPTE

Hautes-Pyrénées
Tourisme Environnement

IAE

Insertion par l'Activité
Economique

LEADER

Liaison Entre Action de
Développement de
l'Economie Rurale

OFB

Office Français pour
la biodiversité

ONF

Office National des Forêts

PAPI

Programme d'Actions de Prévention
des Inondations

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

PEP

Programme d'Études Préalables

PETR

Pôle d'Equilibre Territorial
et Rural

PI

Prévention des Inondations

PMSMP

Période de Mise en Situation
en Milieu Professionnel

PNP

Parc National des Pyrénées

PPG

Plan Pluriannuel de Gestion
des cours d'eau

SHEM

Société Hydroélectrique du Midi

SLGRI

Stratégie Locale de Gestion
du Risque d'Inondation

SMAA

Syndicat Mixte Adour Amont

SPANC

Service Public d'Assainissement
Non Collectif

TRI

Territoire à Risque Important



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

Directeur de la publication :
Le Président Thierry Lavit

Responsable de la rédaction :
La Directrice Valérie Pallut

Imprimeur :
Rotative Service Impressions

Tirage :
300 exemplaires

Date de parution :
Juillet 2022

Numéro ISSN :
2729-112X

Mise en page :
Agence So'Happy

Crédits photos :
PLVG, Camille Chiray,
Valérie Pallut,
Bruno Valcke,
CPIE Bigorre-Pyrénées

PLVG
4 rue Edmond Michelet
65 100 LOURDES

Tel. 05 62 42 64 98

contact@plvg.fr
www.valleesdesgaves.com
Facebook @petrplvg